

Rapport annuel de 2025

Demain

Offrir à nos participants
des rentes viagères sûres



Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DELA VICE-PRÉSIDENTE	3
---------------------------------------------------------	----------

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION ET GESTIONNAIRE DU RÉGIME PAR INTÉRIM	6
------------------------------------------------------------------------------	----------

FAITS SAILLANTS EN 2025	10
--------------------------------	-----------

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION	12
------------------------------------	-----------

Capitalisation du Régime	13
--------------------------	----

Priorités stratégiques	15
------------------------	----

Gestion professionnelle des placements	17
----------------------------------------	----

Questions-réponses avec Kevin Fahey	19
-------------------------------------	----

Rendement des placements	22
--------------------------	----

Investissement responsable	29
----------------------------	----

Gestion des risques	30
---------------------	----

Modifications apportées au texte du Régime	32
--------------------------------------------	----


Prix décernés au Régime	33
-------------------------	----

GOUVERNANCE	34
--------------------	-----------

ÉTATS FINANCIERS	46
-------------------------	-----------

SURVOL DES DIX DERNIÈRES ANNÉES	84
----------------------------------------	-----------





Message de la présidente et de la vice-présidente

Un engagement envers l'amélioration continue

Une gouvernance solide constitue le fondement de la confiance et de la sécurité à long terme du Régime de retraite des CAAT.

Elle repose sur l'engagement du Conseil à l'égard de l'amélioration continue, sur une surveillance rigoureuse et sur une volonté d'agir avec détermination dans l'intérêt supérieur des prestataires du Régime.

Dans cette optique, à la fin de 2025, le Conseil a entrepris un examen approfondi du cadre global de gouvernance du Régime à la lumière de l'évolution des meilleures pratiques. Cet exercice comprenait notamment l'analyse des questions de gouvernance portées à l'attention du Conseil. Afin d'en assurer l'objectivité, un expert indépendant a été mandaté pour réaliser cet examen. À la lumière des conclusions, le Conseil ciblera les domaines à améliorer et mettra en place un ensemble de mesures visant à faire en sorte que la gouvernance du Régime des CAAT continue de soutenir sa réussite à long terme.

L'un des rôles essentiels du Conseil consiste à exercer une surveillance et à fournir des orientations afin que le Régime des CAAT demeure axé sur sa stratégie et sur les intérêts à long terme de ses prestataires, notamment en assurant la continuité du leadership et de la prise de décision en période de transition. Au début de la transition actuelle, le Conseil a nommé Kevin Fahey au titre de chef de la direction par intérim afin de garantir la stabilité du leadership et des opérations. Cette continuité étant désormais assurée, le Conseil concentre maintenant ses efforts sur la nomination d'un chef de la direction permanent.

Dans le cadre de notre engagement envers un renouvellement continu, nous avons accueilli sept fiduciaires, dont deux entrés en fonction le 1^{er} janvier 2026. L'intégration de nouveaux fiduciaires renforce notre modèle de régime de retraite à gouvernance conjointe, en élargissant la représentation



Mme Audrey Wubbenhorst,
présidente



Mme Janet Greenwood,
vice-présidente

des participants et des employeurs et en enrichissant l'éventail de compétences et de perspectives nécessaires à la supervision d'un régime de 25,4 milliards de dollars. Il s'agit d'un levier essentiel qui permet au Régime des CAAT de concilier viabilité à long terme et responsabilité partagée dans les décisions de gouvernance et de financement, y compris celles relatives aux cotisations et aux modifications des prestations, lorsque requis.

La confiance en l'avenir repose sur une gouvernance solide dès aujourd'hui. Celle-ci ne se mesure pas à l'absence de défis, mais à la manière dont le Conseil y répond. Notre volonté d'apprendre, de nous adapter et d'améliorer continuellement nos pratiques contribuera à renforcer les fondements de notre gouvernance. Nous amorçons la nouvelle année avec la conviction que notre cadre de gouvernance permettra au Conseil de demeurer efficace, agile et bien positionné pour soutenir la réussite à long terme du Régime.



**Mme Audrey
Wubbenhorst,**
présidente



**Mme Janet
Greenwood,**
vice-présidente

Message du chef de la direction et gestionnaire du Régime par intérim



Assurer aux participants la tranquillité d'esprit quant à leur avenir financier

Nos participants comptent sur le Régime des CAAT pour les aider à assurer l'avenir financier qu'ils souhaitent et qu'ils méritent. C'est en gardant fermement cette responsabilité à l'esprit que j'ai accepté le poste de chef de la direction et gestionnaire du Régime par intérim.

En 2025, le Régime a continué de tenir sa promesse de retraite et de préserver sa viabilité à long terme. Cela reflète la solidité d'un système intégré : un programme de placements rigoureux, guidé par une politique de financement claire et mis en œuvre par notre personnel et les valeurs qu'il incarne.

Le programme de placements du Régime des CAAT est conçu pour transformer les cotisations des participants et des employeurs en un revenu de retraite prévisible à vie. L'accent que nous mettons sur le rendement à long terme renforce la situation de capitalisation et la santé

globale du Régime. En 2025, le Régime des CAAT a atteint un taux de rendement net annualisé sur dix ans de **9,6 %**, soutenu par un rendement net annuel de **8,4 %**.

Aujourd'hui, notre caisse de **25,4 milliards de dollars** est diversifiée entre différentes catégories d'actifs afin d'atteindre notre objectif de rendement tout en contribuant à atténuer la volatilité des marchés et les conditions économiques défavorables. L'excédent de **6,7 milliards de dollars** du Régime des CAAT, constitué au fil d'années de placements rigoureux et de gestion des risques, joue également un rôle stabilisateur.

Sur une base de continuité, le Régime est capitalisé à 124 %, ce qui signifie que le Régime des CAAT détient **1,24 \$** d'actifs pour chaque dollar de rente promise. Il s'agit d'un indicateur solide que les prestations des participants sont garanties et que le Régime est viable.



Kevin Fahey, chef de la direction et gestionnaire du Régime par intérim, et chef des placements

Actif net de
25,4
milliards de dollars

Réserve de
financement de
6,7
milliards de dollars

Un financement solide se traduit par une valeur tangible au quotidien pour les participants et les employeurs. Ces résultats sont encadrés par notre politique de financement, qui établit des balises claires en matière de cotisations, de réserves et de décisions relatives aux prestations.

Par exemple, la situation de capitalisation actuelle du Régime des CAAT permet d'accorder une protection conditionnelle contre l'inflation aux participants admissibles, contribuant ainsi à préserver le pouvoir d'achat de leurs pensions au fil du temps. En 2025, nous avons prolongé cette amélioration jusqu'en 2028.

Nous avons également renforcé l'intérêt de participer au Régime. Les participants à la conception DBplus peuvent désormais se constituer plus rapidement un revenu de retraite sans augmenter leurs cotisations, grâce à un facteur de retraite annuel plus élevé. Pour les participants à la conception DBprime, nous avons réduit les taux de cotisation tout en préservant la même promesse de rente. Pour les employeurs, ces améliorations renforcent une offre de rémunération globale compétitive et durable.

Rien de tout cela ne serait possible sans notre personnel, qui place les intérêts des

participants et des employeurs au cœur de tout ce que nous faisons.

Cela implique notamment de chercher des moyens de moderniser l'engagement des participants, en privilégiant un contenu clair et accessible plutôt que la quantité. En 2025, nous avons simplifié le relevé annuel des participants actifs et lancé la page d'aperçu annuel de la rente, permettant ainsi aux participants de gérer plus facilement et en toute confiance leur revenu de retraite.

Nous avons également bonifié les prestations de survivant en faisant passer la garantie de paiement minimum de 60 à 180 fois le montant de la rente viagère mensuelle initiale du participant et en introduisant une option de rente de survivant à 100 %. Cette bonification s'applique aux retraités encore en vie au 28 mai 2025 ainsi qu'aux participants prenant leur retraite à compter de cette date. Les rentes de survivant déjà en cours de versement à cette date n'ont pas été modifiées.

Ces résultats, ainsi que d'autres, s'inscrivent dans le cadre de nos valeurs d'intégrité, de travail d'équipe et d'impact. Elles guident une prise de décision rigoureuse, une collaboration solide et une orientation vers



« En 2025, le Régime a continué de tenir sa promesse de retraite et de préserver sa viabilité à long terme. »

— Kevin Fahey, chef de la direction et gestionnaire du Régime par intérim, et chef des placements

des résultats concrets qui apportent une valeur durable aux participants et aux employeurs. L'une de mes premières priorités en tant que chef de la direction par intérim a été de constituer une équipe de direction dotée d'une connaissance approfondie du Régime des CAAT et d'un engagement commun envers ses valeurs. La rétroaction interne à la suite de ces changements a fait état d'un optimisme accru à l'égard du Régime des CAAT et de son avenir.

La force du Régime des CAAT ne repose pas sur un seul dirigeant, une seule décision, une seule fonction ou un seul résultat. Elle tient à la manière dont notre programme de placements, notre politique de financement, notre personnel et nos valeurs s'articulent — de façon cohérente et réfléchie — pour offrir à nos participants et à leurs employeurs un revenu de retraite sûr et une valeur à long terme. Ils peuvent envisager l'avenir avec confiance, sachant que le Régime des CAAT dispose de tous les atouts nécessaires pour leur assurer une tranquillité d'esprit quant à leur avenir financier.



Kevin Fahey,
Chef de la direction et gestionnaire du
Régime par intérim, et chef des placements





Faits saillants en 2025

Mission

Plus de

125 000

participants

Augmentation nette de plus de

15 000

participants

Plus de

90 000

participants actifs

27 000

participants retraités

Plus de

5 000

participants avec
rente différée

Plus de

800

employeurs
participants

25

syndicats et
d'associations de
participants

20

industries

Rendement

Capitalisé à

124 %

6,7

milliards de dollars de réserves de financement

Actif net de

25,4

milliards de dollars

Taux de rendement net annualisé de

9,6 %

sur dix ans

Rendement net des placements de

8,4 %

en 2025

Fierté

762

millions de dollars en rentes versées en 2025

Meilleur employeur de la
région du Grand Toronto
en 2026

Meilleur employeur
en 2025

(Benefits and Pensions Monitor)



Commentaire de la direction



Capitalisation du Régime

Le taux de capitalisation est un outil de mesure clé de la santé financière du Régime des CAAT, qui souligne la sécurité des prestations.

L'accent mis par le Régime sur la stabilité et la solidité à long terme est souligné par l'utilisation d'hypothèses sous-jacentes raisonnables dans son évaluation, la constitution de réserves de financement et le maintien de données démographiques saines.

Au 1^{er} janvier 2026, la réserve de financement du Régime s'élevait à **6,7 milliards de dollars**, contre 6,1 milliards au 1^{er} janvier 2025. En outre, une réserve supplémentaire de **1,9 milliard de dollars** doit encore être comptabilisée dans les évaluations actuarielles futures grâce aux gains de placement qui seront graduellement reportés au moyen du lissage des actifs.

Cette réserve constitue un important moyen pour financer les bonifications conditionnelles futures des prestations, garantir le facteur de retraite amélioré DBplus et assurer la stabilité des taux de cotisation DBprime, en permettant

Sommaire de l'évaluation

(en millions de dollars)

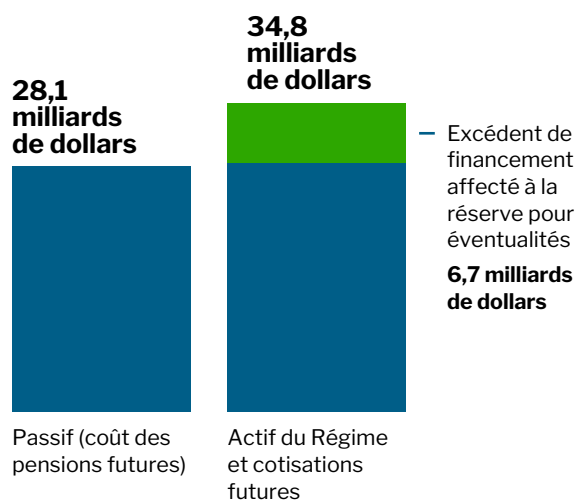
Résultats concernant la capitalisation selon l'approche de continuité (sur une base cumulative modifiée)	1 ^{er} janvier 2026 Évaluation déposée
Valeur des actifs	
Valeur marchande des actifs nets	25 420
Lissage des résultats	(1 851)
Valeur actualisée des cotisations futures	
Cotisations de base DBprime	5 464
Cotisations de stabilité DBprime	698
DBplus	5 081
Valeur actuarielle totale des actifs	34 812
Passifs relatifs aux prestations acquises	17 926
Valeur actuelle des prestations futures des participants actifs	
DBprime	5 593
DBplus	4 544
Provisions actuarielles totales	28 063
Réserve de capitalisation – avec lissage	6 749

(La valeur marchande de l'actif net diffère des états financiers en raison du calendrier de préparation de l'évaluation actuarielle réglementaire.)

d'absorber l'impact d'une fluctuation des marchés boursiers, ou encore d'une croissance plus forte que prévu des obligations financières.

Évaluation de la capitalisation

Au 1^{er} janvier 2026



L'évaluation actuarielle réglementaire du Régime des CAAT est :

- une détermination ponctuelle de la santé financière du Régime;
- une comparaison du passif du coût des pensions futures à l'actif du Régime, y compris les cotisations futures, avec une moyenne lissée des rendements des placements sur cinq ans;
- effectuée sur une base de continuité (suppose que le Régime continuera ses activités indéfiniment);
- préparée par un actuaire indépendant;
- basée sur des hypothèses au sujet de l'espérance de vie des participants, des gains futurs, des conditions économiques et du rendement des placements;
- déposée tous les trois ans auprès des autorités de réglementation de l'Ontario et des autorités de réglementation fédérales. Les dirigeants du Régime peuvent décider de déposer une évaluation plus fréquemment. Le Régime a déposé une évaluation au 1^{er} janvier 2026.



Pour en savoir plus sur l'évaluation actuarielle réglementaire du Régime des CAAT, visitez : caatpension.ca/fr/about-us/annual-performance

Priorités stratégiques

En 2025, le Régime des CAAT a continué de mettre l'accent sur la sécurité des prestations et le renforcement de l'engagement envers les participants et les employeurs participants.

Les améliorations au régime annoncées en 2024 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, renforçant ainsi la valeur de la rente pour les participants et les employeurs participants.

Pour les participants DBprime, les taux de cotisation ont diminué de 1 %, ce qui leur permet de cotiser moins tout en continuant à accumuler la même rente viagère. Cela signifie qu'ils touchent les mêmes avantages précieux moyennant une cotisation moins élevée.

Les participants DBplus ont vu leur rente augmenter plus rapidement. À compter du 1^{er} janvier 2025, le facteur de retraite annuel est passé de 8,5 % à 9,5 %, ce qui signifie que chaque dollar cotisé génère désormais une rente plus importante au fil du temps, sans modification des cotisations des participants.

Des améliorations des prestations de survivant ont également été introduites en 2025, portant la garantie de paiement minimum de 60 à 180 fois le montant de la rente viagère mensuelle initiale du participant. Les participants peuvent également choisir une rente de survivant plus élevée pour leur conjoint, leur offrant ainsi une plus grande sécurité financière la vie durant. En plus du taux par défaut de 60 %, les participants ont désormais la possibilité de choisir une rente de 75 % ou 100 %. Ces améliorations reflètent l'engagement constant du Régime des CAAT à évoluer en fonction de vos besoins.

Tout au long de l'année, le Régime des CAAT a maintenu une solide situation de capitalisation et a fait preuve de résilience pour faire face à l'incertitude et continuer à offrir des rentes viagères sûres. Cette stabilité reflète l'approche à long terme du Régime en matière de gestion des

placements, sa surveillance prudente des risques et sa gestion rigoureuse des ressources qui lui sont confiées.

En 2025, compte tenu de la solide position de capitalisation du Régime, des augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation ont été accordées jusqu'en 2029. Le Régime a accordé ces améliorations aux participants admissibles chaque année depuis leur introduction en 2007.

L'engagement auprès des participants et des employeurs est également resté une priorité en 2025. Grâce à des canaux de service élargis allant au-delà de l'assistance par courriel et par téléphone, des mises à jour régulières, des ressources pédagogiques et une communication directe, le Régime des CAAT a fourni aux parties prenantes des renseignements plus clairs sur la santé financière, le rendement des placements, les facteurs plus généraux qui déterminent la

sécurité de la retraite et la manière dont le Régime contribue à la sécurité financière à long terme de ses prestataires.

À l'approche de 2026, le personnel du Régime des CAAT s'attachera également à aider le Conseil à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la gouvernance du Régime et à instaurer un climat de confiance avec les participants, les employeurs et les autres parties prenantes clés.

« Le Régime des CAAT a maintenu une solide situation de capitalisation et a fait preuve de résilience pour faire face à l'incertitude et continuer à offrir des rentes viagères sûres. »



Gestion professionnelle des placements

Le programme de placements du Régime de retraite des CAAT est conçu pour assurer un rendement suffisant à long terme en vue de protéger les prestations de retraite et d'accorder des bonifications conditionnelles, et ce, à un niveau de risque raisonnable à l'égard des objectifs stratégiques du Régime.

Le Régime mène des études périodiques de modélisation de la gestion actif-passif (GAP) afin de recommander une composition stratégique appropriée de l'actif au Conseil. En mettant en œuvre la composition de l'actif approuvée, le personnel du Régime gère activement le portefeuille de placements, dans le but d'ajouter de la valeur aux indices de référence du marché à long terme.

Le portefeuille de placements est mis en œuvre à l'aide de relations avec les gestionnaires de placements externes, de placements dans des fonds du marché privé et de co-investissements (investissements directs dans des sociétés privées aux côtés d'un investisseur principal).

Un portefeuille diversifié est essentiel à la gestion du risque

Les fonds de la caisse du Régime sont bien diversifiés. Les catégories d'actifs du Régime se divisent en trois grandes catégories : les instruments sensibles aux taux d'intérêt, les instruments sensibles à l'inflation et les instruments d'amélioration du rendement.

Les instruments sensibles aux taux d'intérêt et à l'inflation aident à compenser les répercussions des variations des taux d'intérêt et de l'inflation sur l'évaluation des obligations de retraite du Régime. La catégorie d'actifs sensibles aux taux d'intérêt comprend les obligations canadiennes nominales, alors que la catégorie d'actifs sensibles à l'inflation comprend les actifs réels (immobilier et infrastructure), les obligations indexées sur l'inflation et les produits de base.

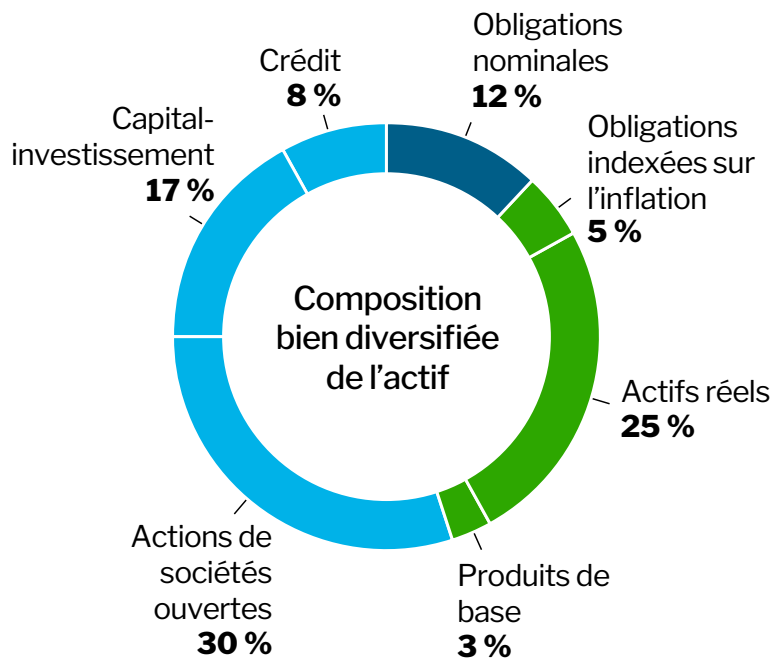
La catégorie visant à améliorer le rendement, qui comprend les actions cotées en bourse, les actions non cotées et les titres de créance, aide le Régime à atteindre son taux de rendement cible. Le taux de rendement prévu à long terme plus élevé de ces catégories d'actifs contribue à maintenir les taux de cotisation DBprime stables et à permettre de continuer l'octroi continu de prestations conditionnelles à tous les participants.

Le Régime investit également dans des fonds de couverture, qui sont associés à des placements passifs dans d'autres catégories d'actifs (principalement des actions de sociétés ouvertes) afin d'apporter une valeur ajoutée et d'améliorer les caractéristiques de diversification du portefeuille.

À la suite d'une étude de la gestion actif-passif réalisée en 2024, le Conseil des fiduciaires a approuvé certaines

modifications à la composition stratégique de l'actif dans le but de renforcer la santé financière du Régime à long terme.

Objectif de répartition des actifs à long terme



- Sensibles aux taux d'intérêt : **12 %**
- Sensibles à l'inflation : **33 %**
- Améliorent le rendement : **55 %**

Placements au Canada

En 2025, les placements d'origine canadienne du Régime représentaient **23,9 %** de ses actifs qui comprennent des actions, des obligations, des biens immobiliers et des actifs réels.



Questions-réponses avec Kevin Fahey

Vous avez été nommé chef des placements en janvier 2026. Comment abordez-vous ce nouveau rôle?

La stratégie de placements du Régime des CAAT a généré un solide rendement à long terme, et je ne vois donc aucune raison de modifier une approche qui continue de porter ses fruits. Cela témoigne du talent et du dévouement exceptionnels des équipes qui supervisent notre programme de placements, dont beaucoup sont mes collègues de longue date. Non seulement elles possèdent l'expertise et la rigueur nécessaires pour gérer la caisse, mais elles ont également à cœur le rôle qu'elle joue dans la réalisation de la mission du Régime des CAAT. Cette combinaison unique de compétences et de passion est essentielle pour assurer la pérennité de nos objectifs de placements à long terme.

Que souhaitez-vous que les participants sachent au sujet du rendement du Régime des CAAT en 2025?

Dans l'ensemble, notre programme de placements a enregistré un solide rendement en 2025. Le taux de rendement de **8,4 %** de la caisse a dépassé nos attentes, tant sur une base annuelle que sur dix ans, ce qui a contribué à renforcer la viabilité à long terme du Régime. Pour chaque dollar de rente promise, le Régime des CAAT dispose de 1,24 \$ d'actifs. En résumé, les participants peuvent avoir l'assurance que leur rente est garantie.

Au-delà du rendement annuel, votre équipe accorde une plus grande importance au rendement à long terme. Pourquoi?

Je vais vous donner un exemple lié aux améliorations apportées au Régime des CAAT en 2025. Le Régime a augmenté le facteur de retraite annuel afin d'aider les participants DBplus à se constituer plus



Kevin Fahey, chef de la direction et gestionnaire du Régime par intérim, et chef des placements

rapidement un revenu de retraite sans avoir à verser de cotisations supplémentaires. Nous avons également réduit le taux de cotisation des participants DBprime tout en maintenant la même promesse de retraite. De nombreux facteurs ont influencé ces décisions, mais elles ont été rendues possibles grâce à la situation de capitalisation de la caisse. Et cela reflète le succès de notre programme de placements au cours des 10 à 15 dernières années.

D'accord, mais comment votre équipe parvient-elle à rester concentrée sur le long terme alors que nous avons constaté une telle volatilité sur les marchés financiers ces derniers temps?

La résilience de notre programme de placements permet à la caisse de résister aux périodes de volatilité et, au besoin, de s'adapter aux conditions du marché à court terme afin de gérer les risques et de tirer parti des opportunités.

Alors, comment renforcez-vous la résilience de la caisse?

Cela repose sur trois facteurs. J'ai déjà évoqué le premier, à savoir la vision à long terme que nous adoptons lorsque nous examinons les opportunités de placements,

les obligations et les résultats. La composition de notre portefeuille et les stratégies de placements associées reflètent et renforcent cette approche.

Deuxièmement, nous pensons qu'à long terme, il est possible d'obtenir un rendement supérieur aux marchés grâce à une gestion active et rigoureuse. Nous y parvenons grâce à des partenariats externes avec d'excellents investisseurs à travers le monde.

Enfin, les opportunités de placements et les résultats sont évalués selon un rendement ajusté au risque, net de frais. Bien que les coûts de placements soient un facteur pertinent et fassent l'objet d'une gestion rigoureuse, nous nous concentrons principalement sur le rendement net — une approche qui nous a bien servis au fil du temps.

Pourriez-vous nous donner plus de détails sur la composition de l'actif de la caisse?

Plus de la moitié du portefeuille est investie en actions et en titres de créance de sociétés, que nous qualifions d'instruments d'amélioration du rendement. Ces placements aident le Régime à atteindre son taux de rendement cible au fil du temps, ce qui contribue à améliorer sa santé financière.



« La stratégie de placements du Régime des CAAT a généré un solide rendement à long terme, et je ne vois donc aucune raison de modifier une approche qui continue de porter ses fruits. »

— Kevin Fahey, chef de la direction et gestionnaire du Régime par intérim, et chef des placements

Le reste du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe, des actifs réels et des marchandises. Cette diversification contribue à protéger le Régime en période de conjoncture économique défavorable et à atténuer les effets des fluctuations des taux d'intérêt et de l'inflation sur ses obligations.

Qui supervise les décisions de placements?

Le Conseil des fiduciaires du Régime des CAAT approuve la composition stratégique de l'actif du Régime, sur la base d'études périodiques qui garantissent que notre stratégie de placements est calibrée pour générer un rendement suffisant afin de respecter notre promesse de retraite à long terme. Ce faisant, il sollicite l'avis de mon équipe de placements et d'autres membres de l'équipe de direction du Régime des CAAT.

L'équipe des placements est ensuite chargée de mettre en œuvre le programme de placements et d'apporter une valeur ajoutée à la composition stratégique de l'actif grâce à une gestion active.

Afin de s'assurer que le portefeuille de placements est conforme aux objectifs à long terme et à la tolérance au risque du Régime, le comité de placements du Conseil

examine régulièrement le rendement et d'autres questions liées aux placements.

Quels sont les facteurs qui influencent vos perspectives à long terme?

Bon nombre des forces qui ont façonné notre économie au cours des 50 dernières années (mondialisation croissante, baisse des taux d'intérêt, inflation faible et stable) ont peut-être fait leur temps. Cela pourrait entraîner des changements structurels dans les économies et les marchés financiers dans lesquels nous investissons.

L'intelligence artificielle (IA) recèle également le potentiel de transformer profondément la manière dont les organisations fonctionnent, se font concurrence, créent de la valeur et génèrent de la richesse. Et cela ne concerne pas seulement l'IA, mais aussi des domaines connexes, comme la manière dont les économies seront alimentées et la provenance des ressources nécessaires à cet effet.

Au cours des prochaines années, de nouvelles opportunités de placements et de nouveaux risques émergeront de ces changements fondamentaux et d'autres encore. Cela souligne l'importance de gérer activement nos placements et de maintenir notre accent sur la diversification. En ce qui

concerne le Régime des CAAT, je suis optimiste quant à l'avenir. Le Régime est solide et viable, et le programme de placements est bien positionné pour générer un rendement à long terme afin de le soutenir durablement. Les participants peuvent avoir l'assurance que leur rente sera au rendez-vous au moment de la retraite.



Rendement des placements

« Le programme de placements continue d'atteindre son objectif principal : générer un rendement à long terme suffisant pour soutenir la santé financière du Régime. »

Revue des marchés en 2025

L'année 2025 a été marquée par une incertitude accrue en matière de politique commerciale et par des tensions géopolitiques, notamment la menace et l'imposition de nouveaux droits de douane, qui ont pesé sur la confiance des entreprises et la croissance à l'échelle mondiale. Malgré ces difficultés, l'inflation a globalement continué de s'atténuer dans les économies avancées, permettant un nouvel assouplissement de la politique monétaire. La Banque du Canada a abaissé son taux directeur de 100 points de base au cours de l'année, le ramenant à 2,25 %, tandis que la Réserve fédérale américaine a également réduit ses taux. L'économie mondiale est demeurée résiliente, soutenue par de solides bénéfices des entreprises et la poursuite des investissements liés à l'intelligence artificielle.

Les marchés boursiers mondiaux ont généré de solides rendements pour une troisième année consécutive. L'année 2025 a marqué un tournant par rapport à la reprise de 2024, fortement axée sur le secteur technologique américain, pour s'orienter vers une croissance plus marquée dans le reste du monde. Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a connu une année exceptionnelle, générant un rendement total de 32 %, porté par la vigueur des secteurs des matériaux (exploitation minière), des services financiers, de l'énergie et des technologies. Malgré le meilleur rendement des marchés non américains en 2025, l'indice MSCI ACWI (indice de référence du portefeuille d'actions du Régime des CAAT) est demeuré concentré, un petit nombre de grandes entreprises technologiques américaines représentant une part disproportionnée du marché.

Le marché obligataire canadien a généré des rendements positifs, à l'instar des autres marchés obligataires d'État qui sont passés d'un environnement de forte inflation à un environnement plus modéré. Les écarts de crédit ont connu une certaine volatilité, mais sont demeurés pratiquement inchangés sur l'année.

Les marchandises ont affiché des résultats mitigés, les marchés de l'énergie reculant tandis que les métaux précieux se sont fortement appréciés en raison de la demande de valeurs refuges et d'achats importants par les banques centrales.


Les marchés privés ont été affectés en 2025 par une liquidité restreinte et une activité de transactions modérée, les taux d'intérêt élevés et l'incertitude macroéconomique continuant de peser sur le sentiment des investisseurs et les valorisations. Bien que les conditions aient commencé à se stabiliser vers la fin de l'année, les sorties sont demeurées limitées, le marché secondaire offrant une compensation partielle. Dans ce contexte, les promoteurs de capital-investissement sont restés patients et se sont concentrés sur la création de valeur opérationnelle, les canaux de sortie traditionnels étant limités. Dans le secteur des actifs réels, la demande structurelle en infrastructures, y compris liée à la transition énergétique, est demeurée soutenue, bien que les investissements aient été modérés par des coûts de financement plus élevés et l'incertitude politique. Les marchés immobiliers sont restés divisés, les coûts d'emprunt plus élevés et les pressions de

réévaluation limitant les transactions, tandis que les capitaux se concentraient dans des secteurs de haute qualité et résilients en matière de revenus.

Le dollar canadien s'est apprécié d'environ 5 % par rapport au dollar américain. Cette évolution s'inscrit dans un affaiblissement plus généralisé du dollar américain face aux principales devises, attribuable à l'évolution de la politique monétaire et du sentiment des investisseurs. Cela a créé des vents contraires pour les investisseurs canadiens ayant une exposition non couverte importante au dollar américain, notamment le Régime des CAAT.

Solide rendement des placements à long terme

Le programme de placements continue d'atteindre son objectif principal : générer un rendement à long terme suffisant pour soutenir la santé financière du Régime. Au cours des dix dernières années, le Régime a généré un rendement annualisé de 9,6 %, net de frais, surpassant largement à la fois son indice de référence et son taux d'actualisation (qui sert à déterminer la valeur actuelle du passif du Régime et reflète le taux de rendement à long terme nécessaire à sa viabilité). Au cours de cette période, toutes les



catégories d'actifs du portefeuille ont contribué positivement au rendement.

Le programme de gestion active a contribué de manière importante au rendement à long terme du portefeuille. Au cours des dix dernières années, la caisse a surpassé son indice de référence de 0,9 % par an, après déduction des frais. Le portefeuille d'actions de sociétés ouvertes, qui comprend également une exposition aux fonds de couverture, a été le principal contributeur à la surperformance à long terme du Régime, tandis que les actifs réels, les obligations nominales, les obligations indexées sur l'inflation et le capital-investissement ont apporté des contributions positives plus modestes.

Rendement de la caisse comparé au portefeuille de référence

(annualisé)

	1 an	5 ans	10 ans
Rendement nominal du Régime	8,4 %	9,1 %	9,6 %
Portefeuille de référence	11,2 %	8,6 %	8,7 %
Valeur ajoutée	(2,8 %)	0,5 %	0,9 %

L'actif du Régime s'élevait à 25,4 milliards de dollars à la fin de 2025, contre 23,3 milliards de dollars en 2024. Le portefeuille de placements a généré un rendement de 8,4 % en 2025, après déduction des frais. En termes absolus, toutes les catégories d'actifs ont contribué positivement au rendement du Régime au cours de l'année, les actions des sociétés ouvertes en tête.

L'écart par rapport à l'indice de référence du Régime en 2025 est attribuable presque entièrement à l'allocation du Régime en capital-investissement, qui a enregistré un rendement nettement inférieur à celui de son indice de référence de catégorie d'actifs. Ce rendement inférieur s'explique par le fait que le rendement du capital-investissement a, de manière générale, été bien inférieur à celui des actions de sociétés ouvertes au

cours de l'année. Pour les investisseurs institutionnels (tels que le Régime des CAAT) qui utilisent des indices de référence fondés sur les actions de sociétés ouvertes pour évaluer le rendement de leur portefeuille de capital-investissement, cet écart a constitué un obstacle important aux résultats relatifs à l'indice de référence. Il convient de noter que le portefeuille de capital-investissement a enregistré un rendement nettement supérieur à celui de son indice de référence de catégorie d'actifs sur une base annualisée au cours des dix dernières années.

Une part importante de ce rendement inférieur du portefeuille de capital-investissement a été compensée par le rendement du portefeuille d'actions de sociétés ouvertes du Régime, qui a dépassé son indice de référence de plus de 5 % en 2025. Le rendement supérieur du portefeuille d'actions de sociétés ouvertes

est le fruit de diverses stratégies de gestion active, notamment des positions longues sur actions et des placements dans des fonds de couverture, ces derniers étant gérés en combinaison avec des stratégies de placement fondées sur des produits dérivés (Portable Alpha) afin d'apporter une valeur ajoutée par rapport au rendement des indices boursiers.

Les portefeuilles d'obligations nominales et indexées sur l'inflation ont apporté une contribution positive plus modeste au rendement relatif du Régime, tandis que les portefeuilles d'actifs réels et de crédit ont légèrement pesé sur ce rendement au cours de l'année.

Le tableau ci-dessous présente la performance sur un an de chaque catégorie d'actifs par rapport à son indice de référence.

Le tableau ci-dessous présente la performance sur un an de chaque catégorie d'actifs par rapport à son indice de référence.

Rendement net des placements par catégorie d'actifs par rapport au portefeuille de référence en 2025

Au 31 décembre 2025 (après déduction des dépenses)

Catégorie d'actifs	Placements du Régime des CAAT (en millions de dollars)	Rendement du Régime en 2025	Portefeuille de référence	Rendement du portefeuille de référence	Valeur ajoutée
Sensible aux variations des taux d'intérêt					
Obligations nominales	2 888 \$	4,2 %	Indice des obligations du gouvernement du Canada à moyen terme FTSE	3,7 %	0,5 %
Sensible aux taux d'intérêt					
Obligations indexées sur l'inflation	1 295 \$	1,5 %	Indice de référence personnalisé	1,2 %	0,3 %
Actifs réels	4 971 \$	4,1 %	IPC canadien + 4 %	6,2 %	(2,1 %)
Produits de base	761 \$	4,5 %	S&P GSCI	2,1 %	2,4 %
Amélioration du rendement					
Actions des sociétés ouvertes	8 341 \$	21,7 %	Indice MSCI ACWI	16,6 %	5,1 %
Capital-investissement	4 724 \$	1,5 %	Indice MSCI ACWI + 3 %	19,6 %	(18,1 %)
Crédit	1 624 \$	3,7 %	Indice de référence personnalisé de crédit temporaire	4,4 %	(0,7 %)
Recouvrement stratégique ¹	468 \$	(0,4 %)	-	-	-

¹ Représente l'exposition nette liée aux instruments dérivés utilisés pour rééquilibrer la composition de l'actif du Régime en fonction des objectifs de la politique.

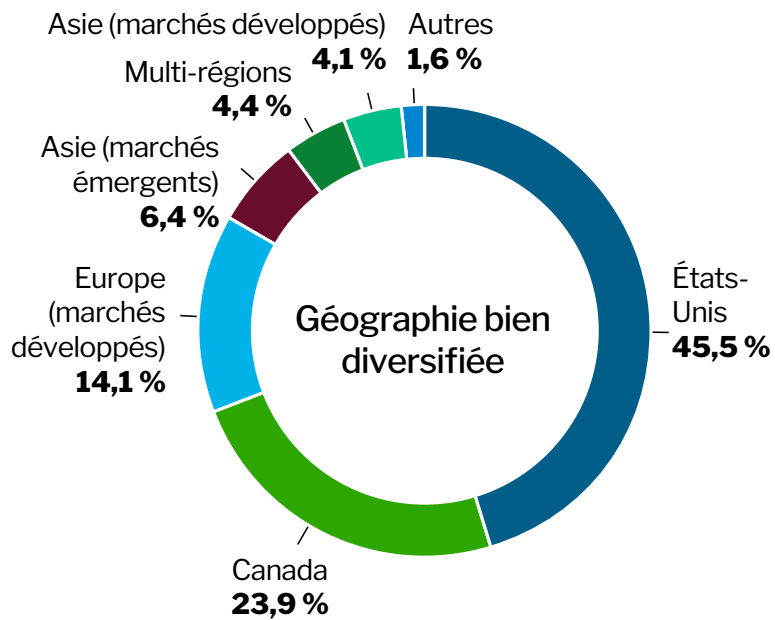


Risque de placement

Un portefeuille bien diversifié

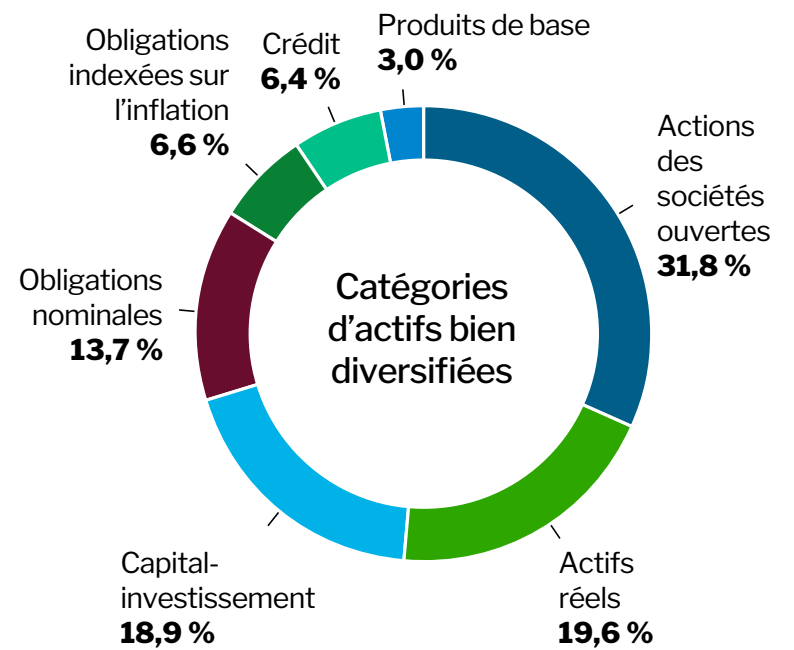
L'actif du Régime reste bien diversifié par catégorie d'actifs et par zone géographique.

Zones géographiques



La catégorie « Autres » comprend le Moyen-Orient et l'Afrique (0,6 %), l'Amérique latine (0,6 %) et l'Europe émergente (0,4 %)

Catégories d'actifs



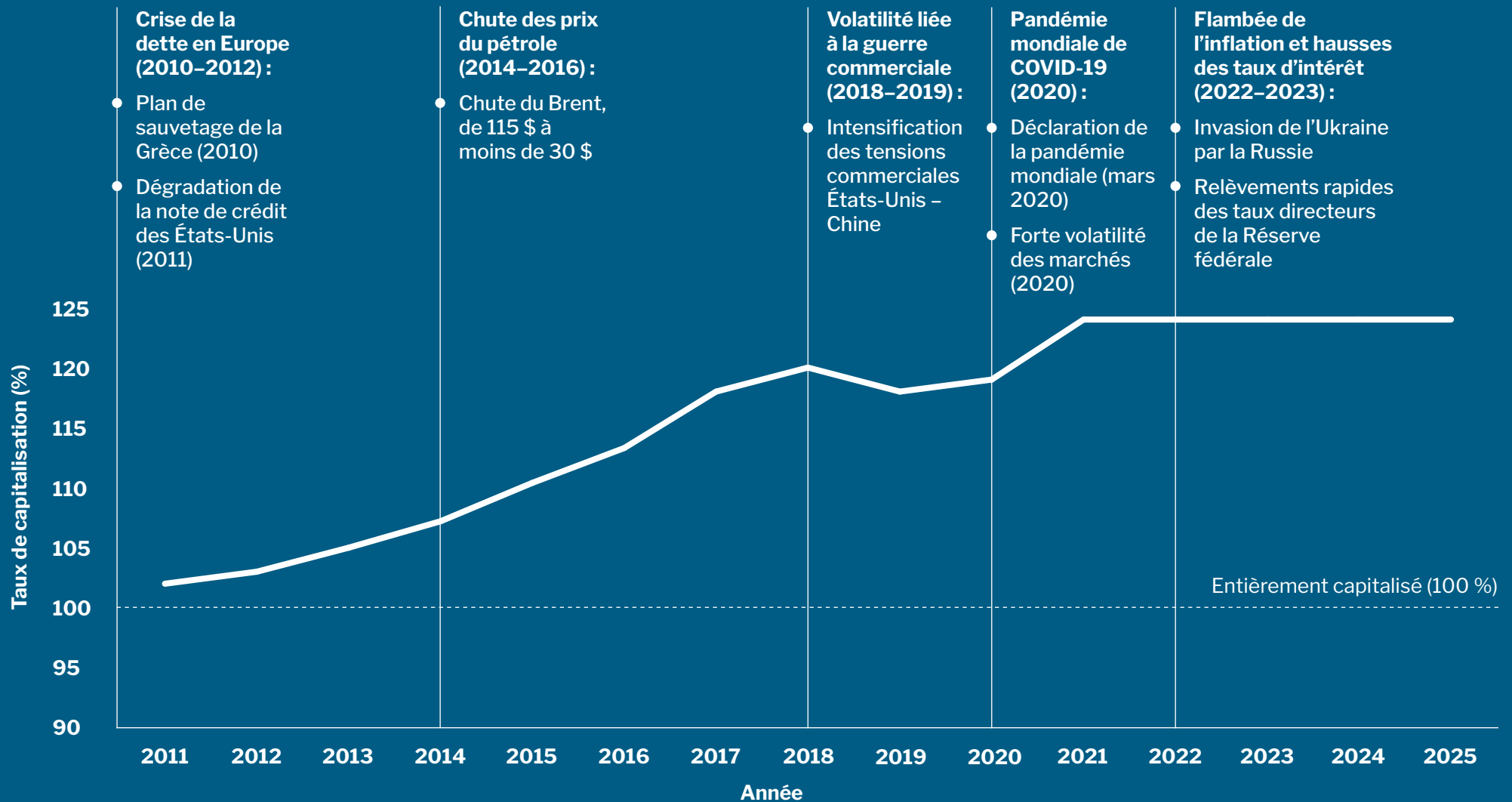
Liquidité et levier financier

Le cadre de gestion de la liquidité du Régime est conçu pour garantir que, même en période de crise, ses actifs liquides demeurent suffisants pour verser les rentes aux participants et honorer ses obligations financières et opérationnelles. Le Régime utilise également un levier financier modéré afin d'accéder à un éventail plus diversifié d'occasions de placement et d'améliorer ses perspectives de rendement ajusté au risque. Les niveaux de liquidité et de levier financier du Régime sont étroitement surveillés et gérés en fonction de seuils prudents, et des tests de résistance sont régulièrement effectués afin d'évaluer sa résilience dans des conditions défavorables.



Des bases solides pour l'avenir

Le niveau de capitalisation du Régime est demeuré résilient face aux turbulences économiques mondiales, porté par des fondamentaux solides, une gouvernance rigoureuse et des simulations de crise approfondies, qui contribuent à assurer la stabilité à long terme pour les participants et les employeurs.



Investissement responsable

Le principal objectif de placement – et la responsabilité fiduciaire – du Régime est de générer un rendement à long terme ajusté en fonction du risque suffisant pour offrir des rentes viagères garanties aux participants.

L'approche à long terme du Régime met notamment l'accent sur l'investissement responsable, qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les décisions de placement. Ces décisions déterminent les actifs dans lesquels investir ainsi que la gestion de ces actifs.

La politique d'investissement responsable du Régime est disponible dans la section « Placements » du site Web du Régime. Les trois principes de base de la Politique d'investissement responsable informent toutes nos décisions d'investissement :

1. Gouvernance

L'investissement responsable exige une surveillance constante dans une optique d'amélioration continue. Le Conseil des fiduciaires examinera et mettra à jour la Politique d'investissement responsable au moins une fois tous les trois ans. En outre, le Conseil examine, soit directement, soit par l'intermédiaire du comité du portefeuille, les rapports du personnel du Régime concernant les activités d'investissement responsable du Régime.

2. Intégration des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise

Le Régime des CAAT collabore activement avec ses partenaires de placement externes afin de veiller à ce que les facteurs

sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise soient intégrés à ses processus de placements. La prise en compte de ces facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise représente un élément clé dans le processus de diligence raisonnable du Régime des CAAT lors de l'évaluation de nouvelles allocations auprès de gestionnaires actuels et potentiels.

3. Gérance

La gérance désigne la surveillance des actifs et des placements du Régime afin de cerner les risques et les opportunités significatifs et de soutenir la création de valeur à long terme. Les activités de gérance du Régime des CAAT comprennent le vote par procuration, l'engagement auprès des gestionnaires et des entités bénéficiaires des placements, ainsi que la collaboration avec d'autres investisseurs afin de promouvoir une saine gouvernance, l'amélioration des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et la santé des marchés de capitaux.

Gestion des risques

L'approche du Régime des CAAT en matière de gestion des risques est conçue pour soutenir la viabilité à long terme du Régime et la sécurité des prestations des participants. La gestion des risques est intégrée à la planification stratégique, à la prise de décision en matière de placements et aux opérations quotidiennes, garantissant ainsi que les risques sont compris, gérés de manière appropriée et alignés sur les objectifs du Régime. Le Conseil et la direction entretiennent des contacts étroits et réguliers sur les questions de risque, ce qui favorise une remontée hiérarchique rapide et des décisions éclairées à mesure que les conditions évoluent.

Les sections suivantes décrivent les éléments clés de notre approche : le cadre de gestion des risques d'entreprise utilisé pour identifier, évaluer et surveiller les risques; les structures de gouvernance qui assurent la surveillance et la responsabilité; l'appétit pour le risque du Régime et les

activités de surveillance et de signalement associées; la culture du risque qui favorise une prise de décision rigoureuse à tous les niveaux de l'organisation; et la manière dont le Régime des CAAT suit les risques émergents et y réagit.

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Le Régime dispose d'un cadre de gestion des risques d'entreprise qui soutient l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques à l'échelle de l'organisation. Ce cadre permet une prise de décision éclairée et favorise la résilience dans un environnement dynamique.

Les risques sont gérés selon les catégories clés suivantes :

- **le risque lié aux placements et au financement**, notamment le risque de marché du portefeuille en termes absolus et relatifs (par rapport aux indices de référence), les taux d'intérêt et l'inflation, la démographie et la longévité;
- **le risque opérationnel**, notamment les risques découlant des processus, des pratiques, des politiques, des erreurs humaines ou des défaillances du système;
- **le risque stratégique**, notamment les risques liés à la croissance du Régime, à la marque et à la réputation, ainsi qu'à l'environnement externe;
- **le risque juridique et réglementaire**, notamment le respect des lois et réglementations applicables;
- **le risque lié au capital humain et à la culture**, notamment les risques susceptibles d'avoir une incidence sur une culture riche en idées, axée sur l'excellence, l'engagement et l'innovation;
- **le risque technologique**, notamment les risques susceptibles d'affecter les performances et/ou la capacité de traitement, la sécurité et la stabilité des technologies de l'information;

- **le risque de gouvernance**, notamment les risques susceptibles d’avoir une incidence sur les structures internes de gestion et de gouvernance ainsi que sur la capacité à prendre des décisions efficaces.

Gouvernance des risques

Le Conseil est chargé de superviser la gestion des risques et d’approuver l’appétit pour le risque du Régime, de se tenir informé des risques auxquels le Régime est exposé et de s’assurer que les risques actuels sont gérés dans les limites approuvées.

Cette surveillance est appuyée par des comités au sein du Conseil qui examinent régulièrement les expositions aux risques, les contrôles et les rapports.

L’approche de gestion des risques du Régime des CAAT suit le **modèle des trois lignes de défense** :

- **Première ligne de défense** : les fonctions opérationnelles sont chargées d’identifier et de gérer les risques liés à leurs activités.
- **Deuxième ligne de défense** : les fonctions de gestion des risques et de conformité assurent une surveillance, des conseils et une remise en question indépendants.

- **Troisième ligne de défense** : l’audit interne fournit une assurance indépendante quant à l’efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles. L’audit interne préserve son indépendance grâce à une relation hiérarchique directe avec le comité d’audit.

Appétence au risque et suivi

L’appétence au risque du Régime reflète ses objectifs à long terme et sa stratégie de financement, notamment le maintien de réserves suffisantes pour faire face à des conditions défavorables et honorer ses engagements en matière de retraite.

Les expositions aux risques sont régulièrement surveillées par rapport à des seuils définis, à l’aide de rapports sur les risques et d’indicateurs de risque clés. Cela permet une remontée rapide des renseignements et une prise de décision éclairée par la direction et le Conseil.

Culture du risque

Le Régime des CAAT promeut une culture du risque solide, dans laquelle la gestion des risques est une responsabilité partagée à l’échelle de l’organisation. Les employés sont tenus de prendre en compte les risques dans leur prise de décision, en s’appuyant sur des politiques claires, des formations et la surveillance de la direction.

Risques émergents

Le Régime surveille activement les risques émergents susceptibles d’avoir une incidence sur ses activités et sa viabilité à long terme, notamment :

- **l’évolution des conditions du marché;**
- **les menaces liées à la cybersécurité;**
- **les risques liés au climat;**
- **les développements géopolitiques.**

Le cadre de gestion des risques continue d’évoluer afin de faire face à ces risques et de garantir la résilience du Régime.

Modifications apportées au texte du Régime

En 2025, des modifications ont été apportées au texte du Régime afin d'ajouter de nouveaux employeurs, d'augmenter le nombre de participants de certains employeurs.

Dans certains cas, ces modifications ont également permis au Régime d'accepter les actifs et les passifs de régimes de retraite qui ont fusionné avec le Régime des CAAT.

En outre, le texte du Régime a été modifié afin d'améliorer les dispositions relatives aux prestations de survivant. La garantie de paiement minimum a été prolongée de 60 à 180 fois le montant de la rente viagère mensuelle initiale du participant, sans frais supplémentaires pour les participants. Cette amélioration s'applique aux participants encore en vie au 28 mai 2025 ou après cette date, et non aux rentes de survivant déjà versées. De plus, les participants prenant leur retraite à compter du 28 mai 2025 et ayant un conjoint admissible disposent désormais d'une option de rente de survivant de 100 %, en plus des options existantes de 60 % et 75 %. Le choix de l'option à 100 % entraîne une réduction actuarielle permanente de la rente du participant.

En 2025, des modifications ont été apportées aux congés aux termes de DBplus. Les gains réputés sont désormais utilisés pour tous les types de congés, qu'ils soient payés ou non. Les gains réputés sont calculés sur la base du taux de rémunération du participant immédiatement avant le congé. Les employeurs disposent également d'une plus grande flexibilité pour verser les cotisations de contrepartie lors de différents types de congés ou de rachats, à condition que ces versements soient effectués dans les six mois suivant la fin du congé. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2025 pour les nouveaux employeurs. Enfin, le Régime a été modifié afin d'accorder des augmentations annuelles du salaire moyen dans l'industrie pour les participants actifs jusqu'en 2028, et pour prolonger le facteur d'ajustement pour retraite anticipée actuel aux termes de DBplus jusqu'en 2028. Aucune des modifications n'a eu de répercussions négatives sur les droits à prestations.

Dans le cadre de notre engagement envers la transparence, la version la plus récente du texte du Régime est disponible sur notre site Web accompagné d'une version balisée du texte précédent qui montre les changements récents apportés.



[Texte du Régime de retraite des CAAT](#)

La garantie de paiement minimum a été prolongée de 60 à

180

fois le montant de la rente viagère mensuelle initiale du participant

Option de rente de survivant de

100 %

en plus des options existantes de 60 % et 75 %

Prix décernés au Régime

En 2025, le Régime des CAAT a continué d'être reconnu pour sa culture d'entreprise, son leadership et ses contributions au renforcement de la sécurité de la retraite au Canada.

Le Régime des CAAT a été désigné parmi les « **meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto** en 2026 », marquant ainsi la sixième année consécutive où l'organisation reçoit cette distinction. Il a également été reconnu comme l'un des « **meilleurs employeurs** » par le magazine **Benefits & Pensions Monitor**, et ce, pour une deuxième année consécutive.

Le Régime des CAAT s'est aussi distingué en étant finaliste aux **Excellence & Innovation Awards 2025** du **Pensions & Investments World Pension Summit**, dans la catégorie de l'innovation en conception et en réforme des régimes de retraite. Cette reconnaissance témoigne de son engagement constant à renforcer la sécurité de la retraite au Canada, en misant sur des approches novatrices qui favorisent la stabilité et la prévisibilité pour nos participants et nos employeurs.

Le leadership de l'équipe de direction a également été salué. Jillian Kennedy, cheffe de l'exploitation du Régime des CAAT, a été nommée parmi les « **Femmes d'élite** de 2025 » par **Benefits & Pensions Monitor**, en reconnaissance de son leadership et de son engagement à élargir l'accès à des solutions de retraite sûres et durables pour les Canadiens.

Ensemble, ces distinctions reflètent l'engagement soutenu du Régime des CAAT à promouvoir une culture organisationnelle forte et à faire progresser des initiatives favorisant une retraite sécurisée pour les Canadiens.



Le Régime des CAAT a été désigné parmi les **meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto en 2026**, marquant ainsi la sixième année consécutive où l'organisation reçoit cette distinction.



Gouvernance

Modèle de gouvernance conjointe du Régime des CAAT



Le Régime de retraite des CAAT repose sur un modèle de gouvernance conjointe, fondé sur une représentation égale des employeurs et des participants. Les décisions stratégiques relatives à la conception du Régime, à son financement et à sa viabilité sont prises conjointement par leurs représentants. Les promoteurs du Régime sont le Conseil des employeurs des collèges (CEC), l'Ontario Public Service Employees Union / Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (OPSEU/SEFPO) et l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO*). Ensemble, ils jouent un rôle central dans le cadre de gouvernance du Régime. Les promoteurs nomment des représentants au Comité de parrainage, responsable des décisions clés à l'échelle du Régime, notamment en matière de conception de régime et de financement. Le Comité de parrainage nomme à son tour les membres du Conseil des fiduciaires.

Dans cette structure de gouvernance conjointe, le Comité de parrainage et le Conseil des fiduciaires exercent des rôles distincts et complémentaires. Le Comité de parrainage se concentre sur les enjeux stratégiques liés à la conception et à la viabilité du Régime, tandis que le Conseil des fiduciaires est responsable de son administration, y compris la surveillance des placements, la gestion des risques et la conformité aux exigences réglementaires.

« Le Régime de retraite des CAAT repose sur un modèle de gouvernance conjointe, fondé sur une représentation égale des employeurs et des participants. »

* En mars 2026, l'APACO a informé le Régime des CAAT qu'elle avait engagé une procédure de dissolution volontaire.

Conseil des fiduciaires

Le Conseil des fiduciaires est constitué de douze membres : six membres représentent les employés (quatre sont nommés par l'OPSEU/SEFPO; un est nommé par l'APACO et le dernier est nommé en alternance par les organismes qui représentent les employés); tandis que les six autres sont nommés par le CEC. En mai 2025, le Comité de parrainage a approuvé l'élargissement du Conseil afin d'y intégrer deux membres supplémentaires représentant des parties prenantes extérieures au secteur des collèges de l'Ontario. Le nombre de membres du Conseil passera ainsi à quatorze à compter du 1^{er} janvier 2026. L'un de ces nouveaux membres a été désigné par Unifor et l'autre par un groupe d'employeurs qui y sont affiliés.



De gauche à droite : Ernest (Ernie) Parsons, Dianne Salt, Audrey Wubbenhorst (rangée arrière); Patrick Rettig, Cara Wolf, Steven Wolff, Riley Burton (rangée du milieu); Marcia Steeves, Owen Smith, Laura Lynch, Alison McKay, Janet Greenwood (rangée avant).

Afin de soutenir le processus de nomination et de pourvoir les postes vacants, le Conseil évalue régulièrement les compétences collectives de ses membres au regard d'un profil de compétences cible, puis communique les résultats aux instances responsables des nominations.

Les membres du Conseil des fiduciaires agissent à titre de fiduciaires et sont, à ce titre, légalement tenus d'administrer le Régime dans l'intérêt supérieur des participants et des bénéficiaires. Ils doivent également se conformer au code de conduite du Conseil, qui prévoit notamment des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Le Conseil est chargé de définir l'orientation stratégique du Régime, d'approuver les principales politiques en matière de placements et d'administration, de superviser les principaux risques liés aux placements, au financement et à l'exploitation, et d'assurer une succession efficace du chef de la direction. Le Conseil délègue la gestion quotidienne du Régime au chef de la direction et gestionnaire du Régime, en collaboration avec l'équipe de direction, sous la supervision du Conseil.

La formation continue et les évaluations périodiques de l'efficacité du Conseil

contribuent à l'amélioration continue de ses pratiques et de ses processus décisionnels.

Conformément à son engagement en faveur de l'amélioration continue, le Conseil des fiduciaires a mandaté, en décembre 2025, un expert indépendant afin d'évaluer le cadre global de gouvernance du Régime à la lumière de l'évolution des meilleures pratiques. Le Conseil examinera les conclusions de cette évaluation et mettra en œuvre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour renforcer davantage ses fondements en matière de gouvernance.

« Le Conseil évalue régulièrement les compétences collectives de ses membres au regard d'un profil de compétences cible, puis communique les résultats aux instances responsables des nominations. »

**Membres du Conseil des fiduciaires
(au 1^{er} avril 2026)**

<p>Audrey Wubbenhorst Fiduciaire des employés, depuis le 1^{er} janvier 2023, nommée présidente à compter du 11 février 2026</p>	<p>Janet Greenwood Fiduciaire des employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2023, nommée vice-présidente à compter du 11 février 2026</p>	<p>Riley Burton Fiduciaire des employés, depuis le 22 août 2024</p>	<p>Laura Lynch Fiduciaire des employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2025</p>
<p>Alison McKay Fiduciaire des employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2026</p>	<p>Ernest Parsons Fiduciaire des employés, depuis le 1^{er} janvier 2025</p>	<p>Patrick Rettig Fiduciaire des employés, depuis le 1^{er} janvier 2026</p>	<p>Dianne Salt Fiduciaire des employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2024</p>
<p>Owen Smith Fiduciaire des employés, depuis le 1^{er} avril 2026</p>	<p>Marcia Steeves Fiduciaire des employés, depuis le 1^{er} juillet 2025</p>	<p>Cara Wolf Fiduciaire des employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2026</p>	<p>Steven Wolff Fiduciaire des employeurs, depuis le 1^{er} janvier 2026</p>

Comité de parrainage

Les principales responsabilités du Comité de parrainage consistent à fixer les taux de cotisation et à définir les prestations conformément à la Politique de financement du Régime, qui vise à garantir la viabilité à long terme de celui-ci. En outre, le Comité examine et approuve les demandes de nouveaux employeurs qui veulent adhérer au Régime ou, le cas échéant, délègue ce pouvoir au personnel du Régime, sous réserve de la supervision du Comité.

Le Comité de parrainage se compose de huit membres : quatre membres représentent les employés (trois sont nommés par l'OPSEU/SEFPO et un par l'APACO), tandis que les quatre autres représentent les employeurs et sont nommés par le CEC.



**Participants du Comité de parrainage
(au 31 décembre 2025)**

**Darryl
Bedford**

**Co-président
représentant des
employés, nommé
par l'OPSEU/SEFPO,
depuis le
1^{er} octobre 2025**

**Beverly
Townsend**

**Co-présidente
représentante des
employeurs, nommée
par le CEC, depuis le
17 septembre 2025**

**Gervan
Fearon**

**Nommé par le CEC,
depuis le
1^{er} janvier 2023**

**Ross
Gascho**

**Nommé par le CEC,
depuis le
1^{er} janvier 2017**

**Cheri
Hearty**

**Nommée
par l'OPSEU/
SEFPO, depuis le
1^{er} novembre 2025**

**Alim
Remtulla**

**Nommé par
l'APACO, depuis le
22 août 2024**

**Jamie
Savoie**

**Nommé par l'OPSEU/
SEFPO, depuis le
21 octobre 2024**

**Glenn
Vollebregt**

**Nommé par le CEC,
depuis le
1^{er} janvier 2023**



De gauche à droite : Glenn Vollebregt, Cheri Hearty, Alim Remtulla (rangée arrière); Jamie Savoie, Gretchen Van Riesen, Beverly Townsend, Darryl Bedford (rangée avant). Absent de la photo : Gervan Fearon.

Sous-comités et comités d'intervenants

Le Conseil des fiduciaires s'appuie sur cinq comités permanents qui soutiennent ses travaux de décision et de surveillance des principaux aspects du Régime, notamment en matière de gouvernance, de santé financière, d'information financière, de gestion des risques d'entreprise, de placements et d'administration. Chaque comité exerce ses fonctions en vertu d'un mandat officiel approuvé par le Conseil. Ils conseillent le Conseil sur les questions relevant de leur champ de compétence et exercent les pouvoirs qui leur sont délégués.

- **Comité d'audit** : appuie le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'information financière, des contrôles internes et de la gestion des risques. Il examine notamment l'intégrité des états financiers du Régime, l'efficacité des mécanismes de contrôle interne ainsi que les travaux des auditeurs internes et externes.

- **Comité des finances et de l'administration** : supervise les questions liées au financement, à l'administration du Régime et à la conformité législative. Il examine les principaux enjeux actuariels, juridiques et administratifs, et assure le suivi de la gestion financière, des budgets, ainsi que des systèmes d'information et des technologies qui soutiennent les activités du Régime.
- **Comité de gouvernance** : assiste le Conseil dans l'élaboration, le maintien et la promotion de pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Il supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gouvernance, la formation des membres du Conseil et l'évaluation de leur rendement, ainsi que les grandes orientations et pratiques en matière de ressources humaines du Régime.
- **Comité des placements** : appuie le Conseil dans la surveillance des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion des risques liées aux placements

des actifs du Régime. Il examine et recommande l'Énoncé des politiques et des procédures de placement et les politiques connexes, en supervise la mise en œuvre et évalue le rendement de la caisse au regard des objectifs et des paramètres de risque du Régime.

- **Comité des appels** : constitue une instance chargée d'entendre et d'examiner les appels des participants liés à l'administration et à l'interprétation du Régime.

Le Comité de parrainage ne compte actuellement aucun comité permanent.

Le Régime organise également des comités d'intervenants qui permettent aux employeurs qui ne sont pas directement représentés au Conseil des fiduciaires de collaborer avec le Régime ainsi que de proposer leurs idées et leurs observations afin d'éclairer les décisions des instances de gouvernance et de l'équipe de direction.

Politique de financement

La Politique de financement guide l'orientation à long terme du Régime, qui est de fournir des prestations sûres et de qualité, et de minimiser la volatilité des taux de cotisation, tout en essayant de satisfaire le désir d'équité intergénérationnelle et entre les régimes chez les participants. La Politique aide le Régime à atteindre ces objectifs, tout en gérant la volatilité à court terme.

La Politique de financement définit six niveaux de santé financière du Régime des CAAT et établit des lignes directrices pour chacun d'entre eux. Elle a été élaborée dans le but de constituer les réserves du Régime et de déterminer quand les bonifications de prestations additionnelles peuvent être accordées ou quand les taux de cotisation peuvent être modifiés. Dans le cadre de la Politique, les dirigeants du Régime disposent de plusieurs outils de contrôle de financement, notamment : les réserves, le facteur de retraite annuel DBplus, les cotisations de stabilité DBprime et d'autres bonifications des prestations conditionnelles.

Chaque niveau de capitalisation couvre une large fourchette qui permet aux dirigeants de déterminer la meilleure façon d'utiliser les réserves en fonction du taux de

capitalisation du Régime. Les options disponibles peuvent être appliquées à la conception DBprime, à la conception DBplus ou aux deux conceptions, telles que décrites ci-dessous.

	Moyens de contrôle	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
DBprime	Cotisations de stabilité	3 % ou plus	3 %	3 %	Envisager de 1 % à 3 %	Envisager de 0 % à 1 %	0 % (envisager de réduire le taux de cotisation)
Commun	Réserves pour taux d'actualisation	Entièrement utilisées	Envisager jusqu'à 1 %	Envisager jusqu'à 1,5 %	Envisager jusqu'à 2 %	2 % plus une hausse du passif allant jusqu'à 7,5 %	Fonds supplémentaires jusqu'à concurrence de la limite fiscale
	Prestations futures	Envisager des réductions temporaires	Envisager l'annulation des réductions temporaires				Envisager une amélioration des prestations (augmentations ponctuelles)
	Augmentations conditionnelles à titre de protection contre l'inflation post-retraite (75 % de l'IPC)	Aucune	Payée	Payée plus envisager de la rétroactivité	Payée plus constitution des réserves	Payée plus constitution des réserves	Envisager des augmentations au-delà de 75 % de l'IPC
DBplus	Augmentation des prestations de préretraite (100 % du SMI)	Aucune	Aucune	Payée	Payée plus envisager de la rétroactivité	Payée	Payée
	Facteur de retraite pour rente annuelle viagère	Envisager une réduction en deçà de 8,5 %	8,5 % et envisager de la rétroactivité	8,5 %	8,5 %	Envisager de 8,5 % à 9,5 %	9,5 % (envisager une augmentation au-delà de 9,5 %)
	Facteur de retraite anticipée (à partir de 65 ans)	5 % ou plus	5 %	5 %	Envisager 3 %, 4 % ou 5 %	3 %	3 %

Le Régime se situe actuellement au niveau 5 de la Politique de financement.

Parties liées au Régime

Le Régime de retraite des CAAT est une entité indépendante qui offre des prestations de retraite à des particuliers partout au Canada. Il est lié à ses trois promoteurs, qui ne sont pas apparentés : le CEC, l'OPSEU/SEFPO et l'APACO. Étant donné que le Conseil des employeurs des collèges est régi par des représentants des collèges publics de l'Ontario, chaque collège est également considéré comme étant une partie liée. La province de l'Ontario n'est pas considérée comme étant une partie liée. La province n'a aucun contrôle sur le Régime et n'a aucune obligation de soutenir le passif du Régime de quelque façon que ce soit.



Philosophie de rémunération globale

« Notre philosophie de rémunération globale repose sur la volonté de promouvoir une culture organisationnelle d'excellence. »

Au Régime des CAAT, la philosophie de rémunération globale repose sur la volonté de promouvoir une culture organisationnelle d'excellence, capable d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents afin de soutenir sa mission : offrir des prestations de retraite sûres aux Canadiens. Cette approche s'inscrit dans une vision globale du bien-être des employés, qui va au-delà de la rémunération et vise à soutenir leur santé physique, mentale et financière. Le Régime propose ainsi un programme de rémunération globale concurrentiel comprenant un salaire de base, des avantages sociaux complets et la participation à un régime de retraite à prestations déterminées. Le Régime des CAAT se distingue en étant le seul régime de retraite à gouvernance conjointe en Ontario dont la structure salariale repose sur une approche de rémunération globale (salaire et avantages sociaux) alignée sur le marché. Cette approche met l'accent sur des coûts de rémunération stables,

prévisibles et équitables, tout en privilégiant des objectifs à long terme et la mission du Régime, plutôt que des incitatifs axés sur le rendement à court terme.

Gouvernance de la rémunération

La gouvernance de la rémunération relève du Conseil des fiduciaires, avec l'appui du Comité de gouvernance. Le Conseil supervise la rémunération en examinant régulièrement, avec le chef de la direction et gestionnaire du Régime, la conception et l'orientation du programme de rémunération, et en adoptant une philosophie qui encadre les décisions en la matière pour l'ensemble du personnel et des dirigeants du Régime. Dans l'élaboration de cette approche, le chef de la direction est appuyé par le chef des ressources humaines du Régime ainsi que par un conseiller indépendant en rémunération.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est conçue de manière à aligner les incitatifs de la direction sur la réussite à long terme et la viabilité du Régime. Une analyse indépendante du marché est réalisée au moins tous les deux ans afin d'évaluer la compétitivité de la rémunération par rapport à un groupe de pairs et à l'ensemble du secteur au Canada, en tenant compte de la taille, de la complexité et du mandat du Régime. Le chef de la direction et gestionnaire du Régime est responsable de la mise en œuvre la politique de rémunération du Conseil, ainsi que de l'établissement de la rémunération de l'équipe de direction, dans le respect des paramètres définis par celui-ci.

Le total des salaires versés aux cinq employés les mieux rémunérés (la haute direction), de même que le total des rémunérations, honoraires et frais du Conseil des fiduciaires et du Comité de parrainage, se présentent comme suit :

Année	Salaires de la haute direction*	Rémunération et frais du Conseil des fiduciaires et du Comité de parrainage**	Rémunération totale
2025	9 575 492 \$***	156 248 \$	9 731 740 \$
2024	7 565 058 \$	84 639 \$	7 649 697 \$
2023	6 553 077 \$	81 867 \$	6 634 944 \$

- * Pour des raisons de confidentialité, toutes les données relatives aux rémunérations sont présentées sous forme anonymisée et agrégée.
- ** Les rémunérations et frais se rapportent principalement à la rémunération des membres du Conseil des fiduciaires et du Comité de parrainage, ainsi qu'aux coûts liés à leur formation, perfectionnement et déplacements. Ces montants, non significatifs par rapport à la rémunération totale, sont présentés séparément à des fins de transparence. Les fiduciaires des employeurs reçoivent une rémunération s'ils ne sont pas employés par le secteur collégial. Les fiduciaires des employés ne sont pas rémunérés directement; leurs employeurs facturent au Régime le temps de travail requis.
- *** Les salaires et avantages sociaux de la haute direction pour 2025 comprennent la somme de 1 621 538 \$, qui a été recouvrée par le Régime des CAAT en 2026.



États financiers

Au 31 décembre 2025 et pour
l'exercice clos à cette date
(en dollars canadiens)



Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Le Conseil des fiduciaires a retenu les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée à titre d'actuaire externes pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif évalués sur une base de continuité du Régime en vue de leur inclusion dans les états financiers. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes

d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et aux rapports de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion en ce qui a trait aux états financiers annuels.



Kevin Fahey,
Chef de la direction
et gestionnaire du
Régime par intérim,
et chef des placements



Laura Foster,
Cheffe des finances
par intérim

23 avril 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'administrateur du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2025, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution de l'excédent pour l'exercice

clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (« NCRR »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations obtenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

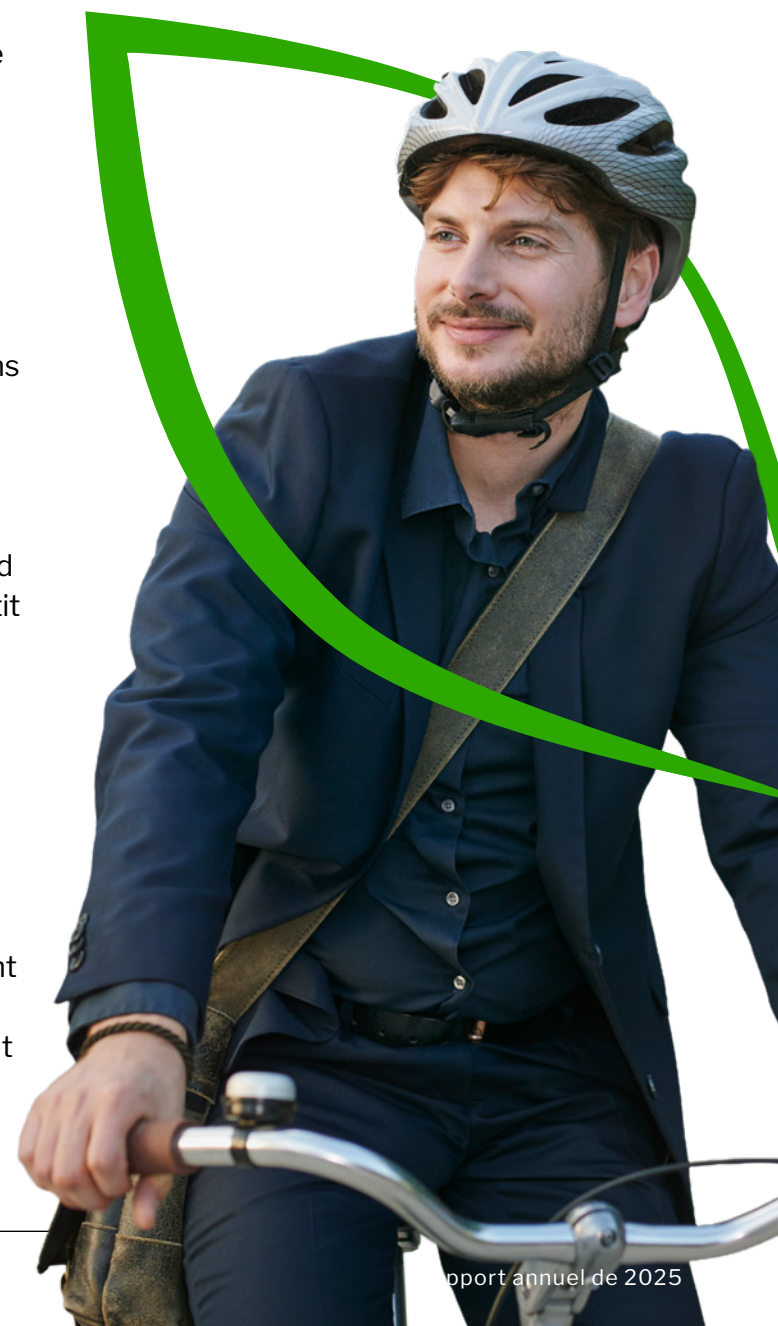
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCR, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a

l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- **Nous identifions et évaluons les risques** que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.

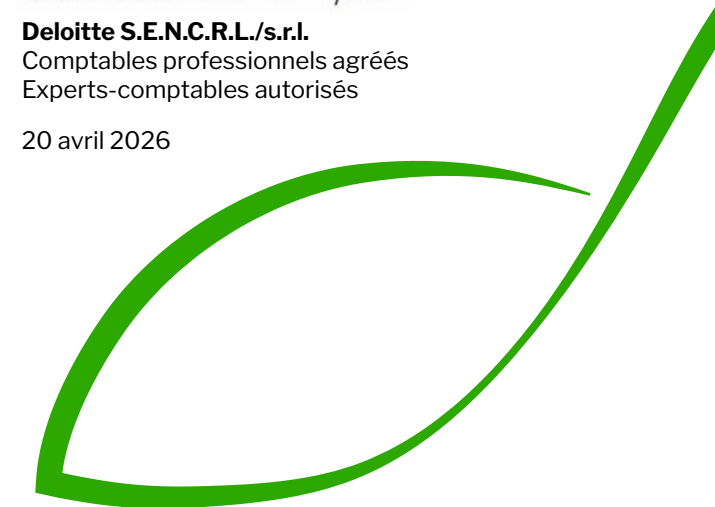
- **Nous évaluons la présentation** d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

20 avril 2026



Opinion des actuaires du Régime de retraite des CAAT

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle du passif de continuité du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2025, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2025;
- les données sur la participation au 31 décembre 2024 fournies par le Conseil;

- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite; et
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2025, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation

actuarielle requise en vertu de la Loi sur les régimes de retraite [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2025 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire significativement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et

aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Luc Girard,
F.C.I.A



Joseph Fung,
F.C.I.A

23 avril 2026
Mercer (Canada) Limitée

État de la situation financière

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2025	2024
Actif		
Placements (note 3a)	26 513 \$	24 056 \$
Actif lié à des placements (note 3a)	446	210
Cotisations à recevoir de l'employeur	32	33
Cotisations à recevoir des participants	29	31
Autres actifs (note 7)	22	26
	27 042 \$	24 356 \$
Passif		
Passif lié à des placements (note 3a)	1 555	1 005
Créditeurs et charges à payer (note 8)	40	50
	1 595	1 055
Actif net disponible pour le service des prestations	25 447 \$	23 301 \$
Obligations au titre des prestations déterminées constituées (note 9)	18 041 \$	16 610 \$
Obligations au titre des cotisations facultatives supplémentaires (note 9)	27	5
Excédent réglementaire (note 10)	6 749	6 141
Écarts d'évaluation entre l'excédent réglementaire et l'excédent comptable (note 10)	630	545
Excédent	7 379 \$	6 686 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie

**Audrey Wubbenhorst,**
présidente**Janet Greenwood,**
vice-présidente

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2025	2024
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	1 083 \$	989 \$
Revenu de placement (note 12)	2 030	3 070
Revenu non lié aux placements (note 13)	3	3
Transfert des actifs provenant du régime de retraite (note 19)	11	61
	3 127	4 123
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 14)	841	798
Frais de gestion des placements (note 15)	25	22
Frais de gestion des prestations de retraite (note 15)	91	84
Frais liés à la croissance du nombre de participants (note 15)	24	22
	981	926
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 146	3 197
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	23 301	20 104
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	25 447 \$	23 301 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2025	2024
Volet à prestations déterminées		
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	16 610 \$	15 396 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	805	766
Prestations constituées	761	606
Changements touchant le régime (note 9)	185	-
Changements touchant les hypothèses actuarielles (note 9)	147	306
Hypothèses relatives aux obligations au titre des régimes de retraite (note 19)	7	48
Pertes actuarielles (note 9)	367	286
	2 272	2 012
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 14)	841	798
Changements touchant les hypothèses actuarielles (note 9)	-	-
	841	798
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	1 431	1 214
Obligations au titre des prestations déterminées constituées, à la fin de l'exercice	18 041 \$	16 610 \$
Volet des cotisations facultatives supplémentaires		
Obligations au titre des cotisations facultatives supplémentaires, au début de l'exercice	5 \$	- \$
Cotisations (note 11)	21	5
Retraits (note 14)	(0)	-
Revenu de placement net attribué	1	-
Augmentation nette des obligations au titre des cotisations facultatives supplémentaires	22	5
Obligations au titre des cotisations facultatives supplémentaires, à la fin de l'exercice	27 \$	5 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'excédent

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2025	2024
Excédent, au début de l'exercice	6 686 \$	4 708 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 146	3 197
(Augmentation nette) des obligations au titre des prestations déterminées constituées	(1 431)	(1 214)
(Augmentation nette) des obligations au titre des cotisations facultatives supplémentaires	(22)	(5)
Excédent, à la fin de l'exercice	7 379 \$	6 686 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.



Notes complémentaires

Note 1 : Description du Régime

Le Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs partout au Canada. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Certaines dispositions sont différentes pour les services passés d'un régime antérieur qui sont reproduits dans le Régime des CAAT à la suite d'une fusion. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Le Régime compte trois promoteurs : le Conseil des employeurs des collègues, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collègues, l'Association du personnel administratif des collègues de l'Ontario (« APACO ») et l'Ontario Public Service Employees Union/Syndicat des

employés de la fonction publique de l'Ontario (« OPSEU/SEFPO ») (collectivement, les « promoteurs »). Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Le Régime se compose de deux dispositions à prestations déterminées et d'une disposition de cotisation facultative supplémentaire (« CFS »). Bien que les CFS fassent partie du régime de retraite, elles sont distinctes de la rente à prestations déterminées du participant.

Dispositions relatives aux prestations déterminées

Le Régime comporte deux conceptions de régime contributif à prestations déterminées : DBprime et DBplus. DBprime offre une pension basée sur les revenus et

le service, tandis que DBplus offre une pension basée sur les cotisations totales au Régime. Les deux conceptions du Régime sont financées par les cotisations des employés et des employeurs participants, et par les revenus de placement.

Capitalisation des prestations déterminées

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Le Régime affecte l'excédent à la réserve, détermine les taux de cotisation de stabilité DBprime et les taux d'accumulation des prestations de retraite DBplus, et accorde des augmentations conditionnelles conformément à sa Politique de financement. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et le niveau de la capitalisation du Régime en fonction des hypothèses approuvées par le Conseil des fiduciaires, et de cotisations et niveaux de prestations approuvées par le Comité de parrainage.

Rentes de retraite

DBprime

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des 60 meilleurs mois consécutifs de salaire admissible et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service validable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Avant cette date, les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

DBplus

Une rente de retraite basée sur le total des cotisations perçues annuellement par le Régime (cotisations du participant et de l'employeur), multiplié par un facteur de retraite annuel, qui peut être ajusté en fonction de l'excédent de capitalisation, conformément à la Politique de financement du Régime. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à 65 ans. Avant cette date, les participants qui répondent aux

conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif, ancien ou retraité, des prestations peuvent être versées au conjoint survivant admissible, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou aux ayants droit du participant actif, ancien ou retraité.

Transférabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées pendant une période de six mois, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations de retraite

Certaines prestations de retraite versées,

accumulées au cours d'une période donnée, sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté. D'autres prestations de retraite admissibles peuvent faire l'objet d'ajustements en fonction de l'inflation, sous réserve de la situation de capitalisation du Régime.

Des augmentations aux prestations de retraite DBplus accumulées par les participants actifs sont accordées en janvier de chaque année avant la retraite du participant en fonction de l'augmentation du salaire moyen dans l'industrie (SMI) et de la situation de capitalisation du Régime.

Les prestations reproduites du régime antérieur admissibles aux ajustements en fonction de l'inflation sont assujetties aux dispositions décrites dans les ententes de participation.

Politique de financement

La Politique de financement du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière

évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit la constitution des réserves, et/ou des variations précises des taux de cotisation DBprime, et/ou des augmentations conditionnelles précises aux prestations. En cas de déficit de capitalisation, aucune augmentation conditionnelle à titre de protection contre l'inflation ne sera accordée. Pour les participants DBprime, une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation pourrait aussi être requise. Pour les participants DBplus, les augmentations SMI ne seraient pas accordées et une réduction des prestations futures accumulées pourrait aussi être requise.

Volet des CFS

Le volet des CFS du Régime, CROISSANCEplus, est un compte d'épargne facultatif qui permet aux participants de verser des cotisations facultatives supplémentaires sur lesquelles ils accumulent un taux de rendement pouvant être raisonnablement attribué au rendement net des placements du Régime, moins des frais d'administration.

Régime complémentaire distinct

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants DBprime du Régime – employés par certains employeurs participants – visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.



Note 2 : Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Ces états financiers présentent, en dollars canadiens, l'information financière du Régime à titre d'unité comptable indépendante des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600 – Régimes de retraite) (« chapitre 4600 ») du Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada (« Manuel de CPA Canada - Comptabilité »). Comme l'exige le chapitre 4600, le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont évalués à la juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- **Les placements à court terme** sont évalués au coût, ajusté en fonction des taux de change, ce qui, conjointement avec les intérêts courus à recevoir, se rapproche de la juste valeur.
- **Les titres cotés en bourse** sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- **Les titres à revenu fixe** sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.
- **Les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les titres**

achetés en vertu de conventions de

revente sont évalués au coût amorti, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.

- **Les placements dans des fonds** sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.
- **Les placements dans des fonds d'infrastructures, de crédit privé et de capital-investissement** sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon les flux de trésorerie futurs

estimés qui seront versés à l'investisseur, lesquels sont ensuite actualisés en tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie. Les placements sous-jacents en crédit privé sont évalués en utilisant des flux de trésorerie actualisés en fonction des rendements actuels du marché pour des titres comparables.

- **Les placements immobiliers** sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les évaluations sous-jacentes de biens immobiliers sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- **Les instruments financiers dérivés** sont évalués selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles

d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de transaction engagés sont des charges et sont présentés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite et des CFS

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

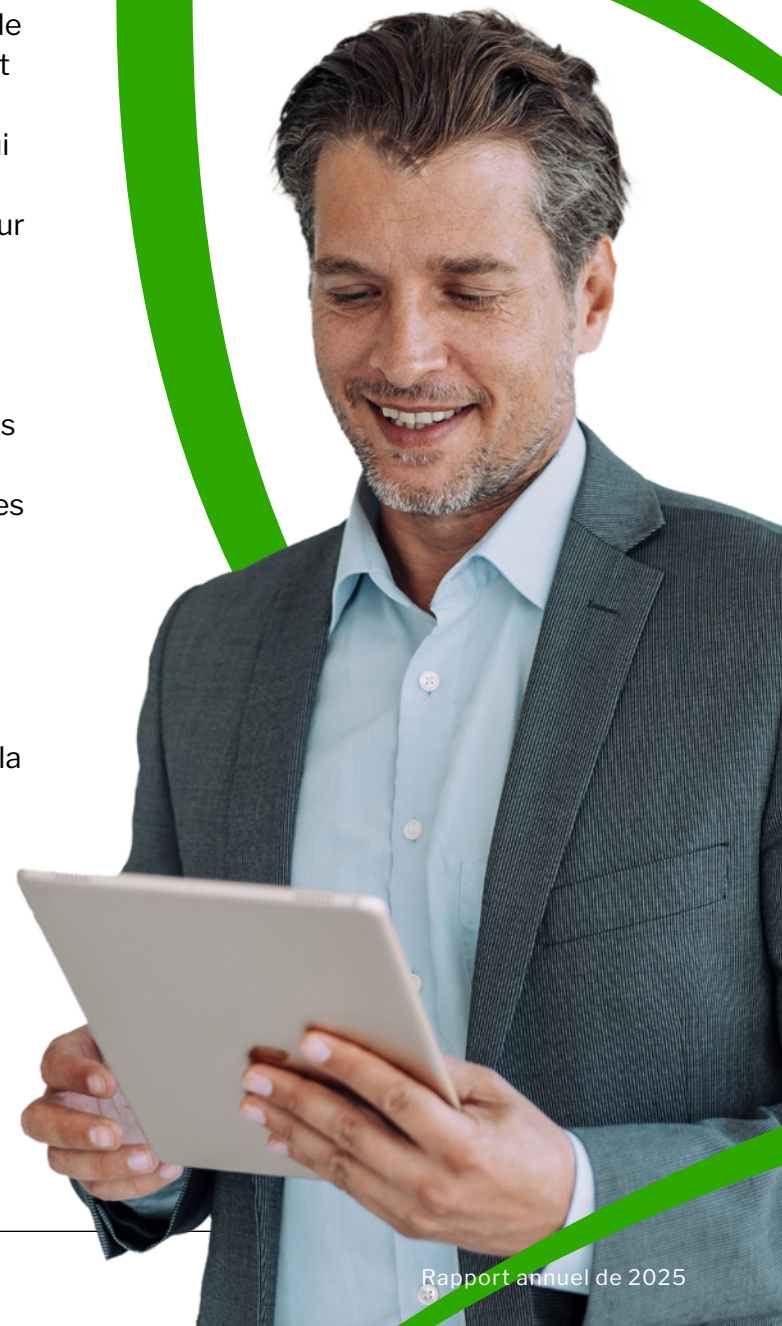
Les obligations au titre des CFS représentent le passif du Régime à l'égard du volet de CFS et sont égales aux CFS des participants plus (si elles sont positives) ou moins (si elles sont négatives) le taux de rendement net des placements pour l'année entière pouvant être raisonnablement attribué au taux de rendement net du volet à prestations déterminées du Régime pendant la période où les CFS ont été investies, moins les frais d'administration.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des revenus connexes et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)(o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).



Note 3 : Placements

3(a) : Sommaire des placements

(en millions de dollars)

	2025		2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements				
Placements à court terme	2 125 \$	2 140 \$	2 102 \$	2 064 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	5 907	5 819	5 199	5 103
Actions (note 3c)	8 262	6 020	7 241	5 333
Infrastructure	3 566	2 726	3 017	2 234
Biens immobiliers	1 348	1 225	1 078	892
Capital-investissement	4 724	3 076	4 894	2 937
Crédit privé	581	508	525	447
Placements	26 513 \$	21 514 \$	24 056 \$	19 010 \$
Actif lié à des placements				
Produit à recevoir	54	54	53	52
Titres achetés en vertu de conventions de revente	228	228	90	85
Créances clients non réglées	78	78	10	9
Actifs liés aux produits dérivés (note 5)	86	4	57	4
Actif lié à des placements	446 \$	364 \$	210 \$	150 \$
Passif lié à des placements				
Titres vendus en vertu d'une convention de rachat	(1 269)	(1 270)	(755)	(755)
Dettes fournisseurs non réglées	(245)	(244)	(33)	(32)
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	(41)	(2)	(217)	(6)
Passif lié à des placements	(1 555) \$	(1 516) \$	(1 005) \$	(793) \$
Placements nets	25 404 \$	20 362 \$	23 261 \$	18 367 \$

3(b) : Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en millions de dollars)

	2025		2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Gouvernement du Canada	2 989 \$	2 986 \$	2 327 \$	2 297 \$
Gouvernements provinciaux	1 080	1 079	1 293	1 289
Administrations municipales	82	82	71	72
Sociétés canadiennes	484	483	612	622
À l'étranger	1 272	1 189	896	823
Total des titres à revenu fixe	5 907 \$	5 819 \$	5 199 \$	5 103 \$

3(b) : Suite

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	1 106 \$	921 \$
De 6 à 10 ans	3 444	2 947
De 11 à 20 ans	661	678
Plus de 20 ans	696	653
Total des titres à revenu fixe	5 907 \$	5 199 \$

3(c) : Placements en actions

Les actions comprennent les titres émis et négociés dans les régions suivantes :

(en millions de dollars)

	2025		2024	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
États-Unis	4 157 \$	50	3 910 \$	54
Asie-Pacifique (sauf le Japon)	1 305	16	1 068	15
Europe (sauf le Royaume-Uni)	1 140	14	1 013	14
Japon	529	6	330	5
Canada	484	6	435	6
Royaume-Uni	359	4	281	4
Autres	202	3	112	1
Amérique latine	86	1	92	1
Total des actions	8 262 \$	100 %	7 241 \$	100 %

3(d) : Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2025, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en millions de dollars)

	Juste valeur	Coût
Placements à court terme		
Bons du Trésor des États-Unis	656 \$	665 \$
Titres à revenu fixe		
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	339	325
Obligations du gouvernement du Canada	2 807	2 820
Obligations de la province de l'Ontario	370	366
Obligations de la province de Québec	376	377
Titres du Trésor américain indexés sur l'inflation	272	274
Actions		
Arrowstreet Global World Alpha Extension Fund	2 141	1 673
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	581	315
iShares Core S&P 500 ETF	551	406
Millennium International Fund	303	228
Rokos Global Macro Fund	287	145
Biens immobiliers		
Carlyle Property Investors, L.P.	409	308

3(e) : Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2025, les placements du Régime comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur de 1 628 millions de dollars (1 247 millions de dollars en 2024). La juste valeur des garanties reçues au titre de ces prêts était de 1 714 millions de dollars (1 307 millions de dollars en 2024). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2,5 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2024) et est compris au poste Autres produits à la note 12.



Note 4 : Gestion des capitaux et du risque d'investissement

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée respectivement comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux

règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses de longévité et de retraite sont importantes, car elles ont une incidence sur le nombre de paiements de pension prévus aux participants. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale du ratio total de capitalisation et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement

[l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. La dernière révision de l'Énoncé a eu lieu le 25 novembre 2025.

L'Énoncé comprend sept grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que la Caisse obtienne, au minimum, un taux de rendement à long terme suffisant pour assurer la viabilité à long terme du Régime, compte tenu des taux de cotisation actuels des participants et des employeurs.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs au 31 décembre 2025, y compris l'effet des dérivés et l'indice de référence associé :

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2025		2024	
		Fourchette de répartition	Répartition actuelle	Fourchette de répartition	Répartition actuelle
Instruments sensibles aux taux d'intérêt :					
Obligations nominales	Obligations du gouvernement du Canada à moyen terme FTSE	12 %	14 %	12 %	13 %
Total des instruments sensibles aux taux d'intérêt		8 à 20 %	14 %	8 à 20 %	13 %
Instruments sensibles à l'inflation :					
Obligations indexées sur l'inflation	Indice de référence personnalisé ¹	5 %	6 %	5 %	6 %
Actifs réels	IPC canadien + 4 %	25 %	20 %	23 %	19 %
Produits de base	S&P GSCI	3 %	3 %	5 %	5 %
Total des instruments sensibles à l'inflation		27 à 45 %	29 %	27 à 45 %	30 %
Instruments d'amélioration du rendement :					
Actions de sociétés ouvertes	Indice MSCI ACWI	30 %	32 %	32 %	30 %
Capital-investissement	Indice MSCI ACWI + 3 %	17 %	19 %	15 %	21 %
Crédit	1/3 indice Bloomberg Global High Yield, 1/3 indice Bloomberg Global Aggregate Corporate, 1/3 indice Morningstar LSTA Leveraged Loan	8 %	6 %	8 %	6 %
Total des instruments d'amélioration du rendement		35 à 65 %	57 %	35 à 65 %	57 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	s.o.	s.o.	0 %	s.o.	0 %
Total		100 %	100 %	100 %	100 %

¹ L'indice de référence des obligations indexées sur l'inflation sera une combinaison de l'indice FTSE des obligations à rendement réel (pour les obligations canadiennes) et de l'indice Bloomberg des obligations indexées sur l'inflation du Trésor américain (pour les obligations américaines). Les pondérations de chaque indice dans l'indice de référence doivent refléter les pondérations réelles des obligations canadiennes et américaines dans la Caisse.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	10 323 \$	10 028 \$
Euro	1 162	1 093
Autres devises	1 138	870
Livre sterling	433	319
Total en devises	13 056	12 310
Dollar canadien	12 348	10 951
Placements nets	25 404 \$	23 261 \$

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain (une perte) de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2025 entraînerait un gain (une perte) de 653 millions de dollars (616 millions de dollars en 2024).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2025, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 7,1 années (7,5 années en 2024). Si les taux d'intérêt augmentaient de 2 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 809 millions de dollars (785 millions de dollars en 2024). À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 2 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 804 millions de dollars (785 millions de dollars en 2024). Outre le portefeuille de titres à revenu fixe, il existe des mandats de placements qui peuvent comporter des éléments rattachés aux taux d'intérêt, ce qui les exposerait à des risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre 2025, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence, une variation de 10 % de l'indice de référence aurait entraîné un gain (une perte) de 858 millions de dollars (763 millions de dollars en 2024).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance à court terme dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins R-1.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque à l'aide de ses Politiques et procédures de mise en œuvre du portefeuille, qui limitent les placements dans les instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte

(en millions de dollars)

	2025	2024
Placements à court terme	2 125 \$	2 102 \$
Titres à revenu fixe	5 907	5 199
Crédit privé	581	525
Actifs liés aux produits dérivés	86	57
Intérêts à recevoir	38	40
Autres actifs	13	17
Titres prêtés	1 628	1 247
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	85	-
Exposition maximale totale	10 463 \$	9 187 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
AAA	3 192 \$	2 501 \$
AA	999	1 592
A	926	369
BBB ou moins	556	513
Crédit non noté	234	224
	5 907 \$	5 199 \$

des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux du Canada, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2025, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 4 069 millions de dollars (3 620 millions de dollars en 2024). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 2 125 millions de dollars (2 102 millions de dollars en 2024) qui représente de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

Note 5 : Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a

pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- **Réduire le risque de liquidité** dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- **Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif** avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.
- **Les contrats de change à terme** sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils étaient également utilisés pour des

stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire.

- **Les instruments dérivés** comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.



Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes aux 31 décembre.

(en millions de dollars)

	2025			2024		
	Valeur notionnelle ²	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
Actions						
Contrats à terme normalisés	3 147 \$	1 \$	(6) \$	2 640 \$	8 \$	(76) \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	967	1	(6)	992	4	(3)
Options	116	0	0	-	-	-
Dérivés sur devises						
Contrats à terme de gré à gré	5 704	62	-	5 017	-	(110)
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps	1 169	3	(4)	757	4	(13)
Contrats à terme normalisés	72	0	0	-	-	-
Swaps sur défaillance de crédit						
Achetés	-	-	-	31	1	-
Vendus	85	2	0			
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	754	17	(25)	1 014	40	(15)
	12 014 \$	86 \$	(41) \$	10 451 \$	57 \$	(217) \$

² La valeur nominale représente la valeur absolue de toutes les positions dérivées.

Note 6 : Évaluation des placements

Les Normes internationales d'information financière établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- **Niveau 1** : les cours de placements identiques sur des marchés actifs;
- **Niveau 2** : les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours);
- **Niveau 3** : les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des actifs et des passifs liés à des placements, aux 31 décembre :

(en millions de dollars)

	2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	1 576 \$	549 \$	– \$	2 125 \$
Titres à revenu fixe	3 861	1 867	179	5 907
Actions	3 364	4 886	12	8 262
Infrastructure	–	–	3 566	3 566
Biens immobiliers	–	–	1 348	1 348
Capital-investissement	–	–	4 724	4 724
Crédit privé	–	–	581	581
Actif lié à des placements	73	373	–	446
Passif lié à des placements	(37)	(1 518)	–	(1 555)
	8 837 \$	6 157 \$	10 410 \$	25 404 \$

(en millions de dollars)

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	1 352 \$	750 \$	– \$	2 102 \$
Titres à revenu fixe	2 050	3 024	125	5 199
Actions	3 045	4 191	5	7 241
Infrastructure	–	–	3 017	3 017
Biens immobiliers	–	–	1 078	1 078
Capital-investissement	–	–	4 894	4 894
Crédit privé	–	–	525	525
Actif lié à des placements	105	105	–	210
Passif lié à des placements	(94)	(911)	–	(1 005)
	6 458 \$	7 159 \$	9 644 \$	23 261 \$

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars)

2025

	Actions	Titres à revenu fixe	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital- investissement	Crédit privé	Total
Solde d'ouverture	5 \$	125 \$	3 017 \$	1 078 \$	4 894 \$	525 \$	9 644 \$
Acquisitions	7	45	514	399	442	146	1 553
Cessions	(0)	–	(122)	(159)	(757)	(96)	(1 134)
Gains réalisés	(0)	–	99	94	454	11	658
Gains non réalisés	(0)	9	58	(64)	(309)	(5)	(311)
Solde de clôture	12 \$	179 \$	3 566 \$	1 348 \$	4 724 \$	581 \$	10 410 \$

(en millions de dollars)

2024

	Actions	Titres à revenu fixe	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital- investissement	Crédit privé	Total
Solde d'ouverture	0 \$	51 \$	2 637 \$	1 041 \$	4 154 \$	264 \$	8 147 \$
Acquisitions	4	54	335	170	476	243	1 282
Cessions	(1)	(5)	(434)	(153)	(477)	(58)	(1 128)
Gains réalisés	0	1	307	103	229	15	655
Gains non réalisés	2	24	172	(83)	512	61	688
Solde de clôture	5 \$	125 \$	3 017 \$	1 078 \$	4 894 \$	525 \$	9 644 \$

Note 7 : Autres actifs

Les autres actifs sont composés d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2024), de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2024), des effets à recevoir à long terme d'une juste valeur de 12 millions de dollars (17 millions de dollars en 2024), et d'une rente d'une juste valeur de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2024). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

(en millions de dollars)

Immobilisations corporelles	Coût	Cumul de la dépréciation et de l'amortissement	2025	2024
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Logiciels	8 \$	8 \$	-\$	-\$
Autres ³	4	2	2	2
	12 \$	10 \$	2 \$	2 \$

³ Comprend les améliorations locatives, l'équipement informatique et le mobilier, les agencements et l'équipement.

Note 8 : Crédoiteurs et charges à payer

Est incluse dans les crédoiteurs une somme de 22 millions de dollars (20 millions de dollars en 2024) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Régime selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).



Note 9 : Obligations au titre des prestations de retraite et des CFS

Les obligations au titre des prestations déterminées représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire du Régime. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations déterminées comprennent la valeur des prestations conditionnelles jusqu'au 1^{er} janvier 2029 et excluent les autres prestations conditionnelles par la suite. Les obligations au titre des prestations déterminées et l'excédent en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2026 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1^{er} janvier 2029 au plus tard.

Les obligations au titre des prestations déterminées accumulées au 31 décembre 2025 s'établissaient à 18 041 millions de dollars (16 610 millions de dollars en 2024).

Les obligations au titre des cotisations facultatives supplémentaires au 31 décembre 2025 s'établissaient à 27 millions de dollars (5 millions de dollars en 2024).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations déterminées reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non économiques à venir. Les hypothèses non économiques portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation est basé sur le taux de rendement net estimé à long terme des placements, reflète la composition de l'actif du Régime et est basé sur les attentes actuelles du marché.

Le taux d'indexation des salaires intègre les hypothèses de taux d'inflation et les prévisions à long terme de croissance des salaires réels. Voici un résumé des principales hypothèses économiques au 31 décembre :

	2025	2024
Taux d'actualisation	4,70 %	4,75 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	2,70 %	2,75 %

Les changements d'hypothèses actuarielles entre 2024 et 2025 ont entraîné une augmentation de 147 millions de dollars des obligations au titre des prestations déterminées en raison des modifications apportées aux hypothèses économiques (entre 2023 et 2024, une augmentation de 306 millions de dollars des obligations au titre des prestations était due à une modification de certaines hypothèses économiques).

Gains ou pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations déterminées en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2025, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 367 millions de dollars (286 millions de dollars en 2024). Les pertes actuarielles en 2025 ont découlé d'une inflation et d'une progression des salaires plus élevées que prévu ainsi que de la prolongation du versement de prestations conditionnelles et des pertes actuarielles au chapitre de la démographie (en 2024, des pertes actuarielles ont découlé d'une inflation plus élevée que prévu ainsi que de la prolongation du versement de prestations conditionnelles et des pertes actuarielles au chapitre de la démographie).

Dispositions du Régime

Aux termes de la conception DBprime, les taux de cotisation et les gains cotisables (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des participants sont de 10,2 % des gains cotisables jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour

calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (71 300 \$ en 2025 et 68 500 \$ en 2024) et de 13,8 % des gains cotisables supérieurs au MGAP.

Aux termes de DBplus, les taux de cotisation et les gains cotisables (tels que définis dans le texte du Régime) par employeur et, dans certains cas, par catégorie d'employés. Pour les employeurs offrant DBplus avec Choix de cotisation, le participant peut choisir un taux de cotisation plus élevé. L'employeur devra alors verser une cotisation de contrepartie égale ou supérieure à celle du participant. Le taux de cotisation du participant ne peut toutefois pas excéder 9 % des gains cotisables.

CROISSANCEplus est un compte d'épargne facultatif qui prévoit le versement de prestations variables. Il est distinct du volet à prestations déterminées du Régime.

En 2025, le Conseil des fiduciaires a approuvé une modification au Régime visant à augmenter la garantie de paiement minimum pour les participants retraités. Cette modification s'est traduite par une augmentation des obligations au titre des prestations de retraite de 185 millions de dollars au 31 décembre 2025.



Note 10 : Excédent

L'excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations au titre des obligations au titre des prestations de retraite fait en sorte que le Régime affiche un excédent de 7 379 millions de dollars au 31 décembre 2025 (6 686 millions de dollars en 2024). L'excédent aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser un déficit de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2025, qui a été déposé auprès de l'ARSF après la fin de l'exercice, s'élève à 6 749 millions de dollars (6 141 millions de dollars en 2024). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au 31 décembre 2025 entraînerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 1 132 millions de dollars (1 034 millions de dollars en 2024).

Les écarts d'évaluation entre l'excédent réglementaire et l'excédent comptable en 2025 de 630 millions de dollars (545 millions de dollars en 2024) découlent des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata du service utilisée pour les états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins réglementaires, selon laquelle la valeur actuelle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2025 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 1 850 millions de dollars (1 860 millions de dollars en 2024) par lequel une partie des gains résultant de l'écart entre le rendement réel des

placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme est reportée et comptabilisée sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

Note 11 : Cotisations

(en millions de dollars)

	2025	2024
Participants		
Gains et service de l'année en cours	462 \$	447 \$
Rachats de services antérieurs	65	63
Employeurs		
Gains et service de l'année en cours	520	457
Rachats de services antérieurs	6	4
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	9	13
Compte de CFS	21	5
Total des cotisations	1 083 \$	989 \$

Note 12 : Revenu de placement

Le revenu de placement après l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés s'établit comme suit :

(en millions de dollars)		
	2025	2024
Produit d'intérêts	197 \$	216 \$
Produit de dividende	265	299
Autre revenu	2	2
	464	517
Gains de placement		
Gain réalisé	1 535	1 337
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée	340	1 473
	1 875	2 810
Revenu de placement avant frais de placement	2 339	3 327
Frais de gestion des placements	(304)	(251)
Coûts de transaction	(5)	(6)
	2 030 \$	3 070 \$

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	2025	2024
Placements à court-terme ⁴	(25) \$	(74) \$
Titres à revenu fixe	188	236
Actions	1 845	1 873
Infrastructure	154	468
Capital-investissement	130	727
Crédit privé	21	82
Biens immobiliers	26	15
	2 339 \$	3 327 \$

⁴ Comprend les gains sur les options et les contrats de change à terme et les contrats à terme sur marchandises de 51 millions de dollars (pertes de 144 millions de dollars en 2024).

Note 13 : Revenus non liés aux placements

Les revenus non liés aux placements comprennent les intérêts comptabilisés sur les sommes à recevoir au titre des effets à long terme et les revenus de sous-location. Le montant total comptabilisé pour l'exercice s'est élevé à 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2024).

Note 14 : Prestations

(en millions de dollars)

	2025	2024
Prestations de retraite	762 \$	724 \$
Paiement à la cessation de participation	79	74
Retraits du compte de CFS	0	-
Total des prestations	841 \$	798 \$



Note 15 : Charges

Frais de gestion des placements

(en millions de dollars)

	2025	2024
Salaires et avantages sociaux	17 \$	13 \$
Locaux et équipement	2	3
Services professionnels ⁵	3	3
Frais de garde	2	2
Communications et déplacements	1	1
Total	25 \$	22 \$

Frais de gestion des prestations de retraite

(en millions de dollars)

	2025	2024
Salaires et avantages sociaux	67 \$	61 \$
Locaux et équipement	13	13
Services professionnels ⁵	9	8
Frais de garde	1	1
Communications et déplacements	1	1
Total	91 \$	84 \$

Frais liés à la croissance du nombre de participants

(en millions de dollars)

	2025	2024
Salaires et avantages sociaux	19 \$	16 \$
Locaux et équipement	3	4
Services professionnels ⁵	1	1
Frais de garde	-	1
Communications et déplacements	1	0
Total	24 \$	22 \$

⁵ Comprend les honoraires des actuaires et les honoraires des auditeurs.



Note 16 : Engagements

Le Régime s'est engagé à investir dans certains placements qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2025, ces engagements non capitalisés totalisaient 4 395 millions de dollars (4 090 millions de dollars en 2024).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'une entente de location-exploitation qui prend fin le 30 novembre 2027, avec une clause de prolongation de cinq ans après la date d'expiration. En outre, divers contrats de location d'équipement ont été conclus avec des dates d'expiration allant de 2026 à 2030.

Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations, y compris les paiements estimatifs liés à la période de prolongation de cinq ans, totalisent 11 millions de dollars et se répartissent comme suit au cours des cinq prochains exercices : 2,6 millions de dollars en 2026, 2,5 millions de dollars en 2027, 1,3 million de dollars pour chaque année entre 2028 et 2030.



Note 17 : Transactions entre parties liées

Les parties liées au Régime comprennent les promoteurs du Régime et les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties liées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux employeurs participants les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du Régime et autres réunions connexes de même que pour ceux se rapportant aux services rendus. En 2025, ces remboursements aux employeurs participants ont totalisé 62 000 dollars (45 000 dollars en 2024).

Note 18 : Garanties et indemnisations

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. Le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnisations en 2025 ou 2024.

Note 19 : Transfert de l'actif et du passif des régimes de retraite existants

Le Régime conclut régulièrement des accords avec les promoteurs de divers régimes de retraite à employeur unique pour qu'ils fusionnent les actifs et les obligations de leurs régimes de retraite (« régimes de retraite ») au Régime des CAAT. Dès l'approbation de l'ARSF et après le transfert des actifs de ces régimes de retraite au Régime des CAAT, celui-ci devient alors responsable du versement des prestations actuelles et futures aux participants des régimes fusionnés.

En 2025, 7 millions de dollars d'obligations de retraite (48 millions de dollars en 2024) ont été pris en charge par le Régime (et inclus dans les obligations de retraite du Régime) et 9 millions de dollars d'actifs des régimes fusionnés (60 millions de dollars en 2024) ont été transférés au Régime, devenant ainsi une composante de ses actifs de placement. Le Régime a reçu 2 millions de dollars en transferts résiduels découlant de fusions d'actifs antérieures au cours de l'exercice (1 million de dollars en 2024).

Survol des dix dernières années



SURVOL DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Non audité
(en millions de dollars)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Finance										
Placements à court terme	2 125	2 102	1 863	1 708	1 653	1 382	1 269	1 161	987	1 028
Titres à revenu fixe	5 907	5 199	4 671	4 247	5 020	4 874	4 287	3 351	3 145	2 543
Actions	8 262	7 241	5 694	5 535	6 085	6 018	5 495	4 279	5 047	4 452
Infrastructure	3 566	3 017	2 637	2 256	1 729	1 389	1 118	1 107	844	745
Biens immobiliers	1 348	1 078	1 041	1 237	1 174	935	825	720	558	469
Capital-investissement	4 724	4 894	4 154	3 682	3 211	1 903	1 223	905	643	516
Crédit privé	581	525	264	214	190	178	32	23	6	-
Dérivés (montant net)	45	(160)	149	(57)	67	120	118	(206)	62	33
Total des placements	26 558	23 896	20 473	18 822	19 129	16 799	14 367	11 340	11 292	9 786
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(1 111)	(595)	(369)	(630)	(909)	(953)	(825)	(524)	(506)	(398)
Actif net disponible pour le service des prestations	25 447	23 301	20 104	18 192	18 220	15 846	13 542	10 816	10 786	9 388
Cotisations	1 083	989	888	704	634	588	539	495	444	443
Revenu de placement (perte)	2 030	3 070	1 751	(388)	2 464	1 575	1 731	40	1 432	700
Revenu non lié aux placements	3	3	3	3	5	4	-	-	-	-
Transferts des actifs des régimes fusionnés	11	61	124	436	3	788	1 006	-	-	106
Paiement des prestations	(841)	(798)	(747)	(700)	(668)	(601)	(515)	(479)	(457)	(431)
Charges administratives	(140)	(128)	(107)	(83)	(64)	(50)	(36)	(25)	(21)	(22)
Variation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 146	3 197	1 912	(28)	2 374	2 304	2 725	31	1 398	796
Rendement										
Rendement annuel avant déduction des frais	9,9 %	16,6 %	10,8 %	-0,9 %	16,9 %	12,0 %	16,8 %	1,4 %	16,8 %	8,8 %
Rendement annuel après déduction des frais	8,4 %	15,2 %	9,5 %	(2,3) %	15,8 %	11,1 %	16,0 %	0,5 %	15,8 %	8,1 %
Participation										
Participants actifs	94 700	80 900	64 900	55 400	49 700	43 700	39 900	32 200	29 400	28 400
Participants titulaires de droits différés	5 000	4 800	5 000	4 100	3 400	3 400	2 200	1 600	1 400	1 400
Participants retraités	27 000	25 400	24 600	23 400	22 500	21 800	19 300	16 100	15 500	14 900
Total des participants	126 700	111 100	94 500	82 900	75 600	68 900	61 400	49 900	46 300	44 700
État de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation (aux 31 décembre)										
Taux de capitalisation	124,0 %	123,6 %	123,9 %	124,0 %	124,2 %	118,8 %	117,9 %	119,9 %	118,1 %	113,3 %
Réserve de financement	6 749	6 141	5 263	4 713	4 369	3 270	2 858	2 618	2 269	1 601
Taux d'actualisation	4,70 %	4,75 %	4,90 %	5,10 %	4,95 %	4,95 %	5,15 %	5,50 %	5,60 %	5,60 %



Régime de retraite des CAAT
250, rue Yonge, bureau 2500
C.P. 40, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

This document is also available in English.